Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 44 (1939)

Artikel: Histoire de la famille Gagnebin

Autor: Gagnebin, Bernard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HISTOIRE

DE LA FAMILLE GAGNEBIN

par Bernard GAGNEBIN.

INTRODUCTION.

Les historiens de l'Evêché de Bâle et du Jura bernois, le doyen Morel, le banneret Osterwald, Virgile Rossel, et plus récemment MM. P. O. Bessire et Gustave Amweg, n'ont jamais omis de mentionner la famille Gagnebin parmi les familles les plus représentatives du pays. Mais aucune étude complète et ordonnée de cette famille n'a été publiée jusqu'ici. Or, les généalogies sont arides et souvent fastidieuses. Elles sont destinées à être consultées et non pas lues, elles se bornent à établir la filiation des membres d'une même famille et à en donner les principales dates et fonctions.

L'auteur de cette étude a cherché à présenter sa famille, ou tout au moins une branche de sa famille, non pas sous l'aspect d'une généalogie, mais sous celui d'une histoire. Il s'est efforcé d'en faire revivre les personnages dans leur cadre historique, il les a étudiés en fonction des événements de leur temps, il s'est attaché à rechercher le rôle joué par chacun d'eux dans son village,

dans sa commune, dans son pays.

La famille Gagnebin est une des plus anciennes familles originaires de l'Evêché de Bâle. Au XVe siècle déjà, ses représentants font partie, avec les nobles de Renan, des troupes de Messieurs de Bienne. Dès le XVIe siècle, elle fournit des justiciers et des ambourgs (gouverneurs). Au cours de quatre siècles, elle donnera à l'Evêché de Bâle, puis au canton de Berne, un Grand Bailli, deux lieutenants-baillivaux, vingt-quatre maires et gouverneurs de commune, onze magistrats de l'ordre judiciaire, sept pasteurs, ainsi qu'une vingtaine d'officiers, dont plusieurs au service de France. Mais elle s'illustrera surtout de plusieurs générations de médecins, botanistes, physiciens et graveurs de talent.

L'auteur s'est efforcé de reconstituer l'histoire de la famille Gagnebin depuis la fin du moyen âge. Mais il s'est heurté à plus d'une difficulté: les Registres de baptêmes n'existent à Renan que depuis 1645 (et encore y a-t-il une lacune de près de vingt-quatre ans entre 1656 et 1679) et ceux de décès et de mariages depuis

1748 seulement; les Archives communales de Renan ont disparu dans l'incendie de 1639. Il lui a donc fallu recourir à d'autres sources pour établir la filiation des membres de sa famille: compulser les archives de l'ancien Evêché de Bâle à Berne, retrouver les rôles des officiers et soldats de la bannière de Bienne, lire page après page les innombrables minutes des notaires de Saint-Imier (dès 1575), de Sonvilier (dès 1567) et de Renan (dès 1656).

Ces recherches ont permis de constater que la famille Gagnebin se divise dès le XVIe siècle en trois branches, elles-mêmes subdivisées à plusieurs reprises en différents rameaux. La branche aînée s'est éteinte au XVIIe siècle déjà. La seconde branche, qui fait l'objet de cette étude, est devenue bourgeoise de Valangin en 1727 et communière de La Chaux-de-Fonds en 1728. Nous l'avons appelée branche de la Ferrière, parce qu'elle y a résidé sans interruption depuis le XVIIe siècle et qu'elle y a possédé de très grandes propriétés.

La branche cadette s'est établie au milieu du XVIIIe siècle à Neuchâtel, dont elle est devenue bourgeoise en 1783. Elle s'est surtout distinguée hors de l'Evêché de Bâle, notamment à Neuchâtel, en Hollande et aux Etats-Unis. Nous espérons publier son

histoire dans les «Actes» de 1941.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons encore que l'Armorial manuscrit, que le notaire J. Huguenin, Justicier au Locle, a commencé à rédiger en 1660, donne à la famille Gagnebin (du val de Saint-Imier) les armoiries suivantes: «d'azur chargé d'une croix d'or, accostée de deux roses et de deux estoilles d'argent». Ce blason a été reproduit dans les Armoriaux de Tripet et Colin et dans celui d'A. de Mandrot, mais c'est l'armoirie sculptée sur la maison familiale de la Ferrière qui, en réalité, a été portée par les membres de cette famille, soit «écartelé aux 1 et 4 d'azur à une étoile d'or, aux 2 et 3 d'or à une rose de gueules». De nombreux cachets datant du XVIIIe et du XIXe siècle constituent des témoignages irréfutables. Il suffira pour s'en convaincre, de consulter l'«Armorial neuchâtelois» de MM. Gustave et Léon Jéquier. Quant à la devise, un cachet du maire Eugène Gagnebin porte ces mots : «de bien en mieux».

I

LES PREMIERS GAGNEBIN LE XVIe SIECLE ET SES INSTITUTIONS

L'histoire de la famille Gagnebin est liée à celle de l'ancien Evêché de Bâle, aussi est-il nécessaire pour une juste compréhension de cette étude, de donner un bref aperçu des institutions politiques, militaires et ecclésiastiques de cette région.

C'est dans la seconde moitié du XIIIe siècle que les sires d'Erguel cédèrent leurs biens aux évêques de Bâle, qui, en raison de l'éloignement de leur résidence, chargèrent le maire de Bienne d'administrer le pays. Par la suite, Bienne acquit le droit de bannière (c'est-à-dire le droit de lever des troupes), d'abord dans le bas, puis dans le haut Erguel et, en 1335, conclut avec le Chapitre de Saint-Imier un traité de combourgeoisie. Toute l'administration civile, militaire et ecclésiastique de l'Erguel se trouva ainsi peu a peu entre les mains de Messieurs de Bienne.

En 1378, les bandes d'Enguerrand de Coucy et, en 1386, les Bernois et les Soleurois, alors en guerre avec l'évêque Jean de Vienne, pillèrent et ravagèrent l'Erguel. Le village de Renan fut brûlé et le château d'Erguel incendié et détruit. Ce dernier fut cependant rebâti peu après, car, en 1417, le maire de Saint-Imier, Henmann Depwyl y habite en qualité de Châtelain d'Erguel.

C'est à cette époque que l'on trouve la première mention d'un Gagnebin dans le val de Saint-Imier. En effet, à la date du 11 avril 1428, le «Liber Vitae Sancti Ymerii» reproduit une sentence rendue au nom de l'évêque de Bâle par le maire de Courtelary, Imier de la Place(1). Or, parmi les témoins de cet acte, scellé par le maire de Bienne, Imier de Reymbaiva, on peut lire le nom de «Henri Genebin» (2).

Au XVe siècle, plusieurs Gagnebin sont cités dans des documents relatifs à la Seigneurie d'Erguel. L'orthographe du nom varie d'une pièce à l'autre comme cela ressort des comptes du receveur de la Seigneurie. L'on y trouve, en effet, en 1441 Heriget Genibin, en 1453 Recherd Genebin, en 1454 Joh. Gennebin, en 1472 Tschan Richard Gangebin von Renna.

Il nous a été impossible jusqu'ici d'établir avec précision l'étymologie du nom «Gagnebin». Dans l'étude sur l'«origine des noms de famille dans le Jura bernois», qu'il a publiée dans les «Actes» de 1921, M. Henri Gobat a indiqué que Gagnebin rentrait dans la catégorie des noms de famille composés, au même titre que Briselance, Froidelance, Petitmaître, Folletête, Bellenay, Bellenot, Grimaître, etc. Pour lui, Gagnebin devait signifier qui gagne bien comme Sautebin signifie qui saute bien. On pourrait aussi penser que le nom de famille Gagnebin, que les notaires du XVIe siècle orthographiaient «Gaignebin», et ceux du XVe «Genebin» ou «Genibin», trouverait son origine dans le mot «guaigner», labou-

¹⁾ Liber Vitæ p 186, Arch. anc. Ev. de Bâle à Berne et J. Trouillat "Monuments de l'anc. Ev. de Bâle", vol. 5, p. 762-3.

²) Imier de Rambeval (ou Rœmerstal) fut maire de Bienne de 1417 à 1447.

rer, cultiver, récolter, Gaigne bien signifierait qui laboure bien,

qui fait des gains, des profits honorables.

Le Dr. Marius Fallet, de La Chaux-de-Fonds, le grand spécialiste de l'histoire de l'horlogerie suisse, a exprimé l'idée intéressante que Gagnebin voudrait dire qui gagne bien dans le sens de qui lutte bien.

Dans le «Dictionnaire de l'ancienne langue française», de Godefroy, on trouve le mot gardebien, guet, garde; guaignée bien : poutrière; guaignepain : sorte d'épée employée dans les tournois. Or, nous allons le voir, plusieurs Gagnebin apparaissent au XVe et au XVIe siècle, comme hommes d'armes (hallebardiers, canonniers, piquiers) de Messieurs de Bienne. L'opinion de M. Fallet

n'est donc nullement exclue a priori.

Au moment où les premiers Gagnebin apparaissent à Renan (Regnens), on trouve un Imer Gagnebin, bourgeois de Neuchâtel, résidant à la Favarge. En 1420, cet «Ymerius Gagniebin, residens in Fabrica burgensis Novicastrii et Andina eius uxor» reconnaît devoir 18 florins à Gaudet-Chaillet de la Coudre(1). Quelques années plus tard, le même personnage est cité sous le nom d'Emer Gaignebin. On peut donc supposer, à juste titre, que les Gagnebin furent transplantés en Erguel par les sires de Courtelary, de Cortébert ou de Regnens, qui furent au XVe et au XVIe siècle, ministraux des comtes de Neuchâtel et qui avaient des intérêts considérables en Erguel. Cette solution nous a paru vraisemblable mais, dans l'état actuel de nos recherches, il nous a été impossible de nous prononcer d'une façon absolue.

Nous avons vu qu'un Jehan Richard Gangebin von Renna apparaissait en 1472 dans les comptes du receveur de la Seigneurie d'Erguel. Cet individu est cité à la même époque dans les Reisrödel, c'est-à-dire dans les rôles des hommes d'armes de la bannière de Bienne, conservés aux Archives de cette ville. Sous le titre de Harneschgebott in St Immers Thal(2), dans la rubrique Renan et à la date de 1471, nous trouvons les noms de Jehan Richer Genebin, Willemin Burle, Simon et Pierre de Rennan. Ces deux derniers semblent avoir été les ultimes représentants de la noble famille qui siégea, au XIVe et au XVe siècle, aux Audiences de Neuchâtel et resta fort longtemps au service des comtes de Neuchâtel

et des Seigneurs de Valangin.

En 1480, tous quatre sont mentionnés à nouveau dans les listes des gens d'armes de la Seigneurie(2), mais seul le nom de Borle figure sur le rôle des soldats qui se rendirent à Grandson et Morat pour combattre le Téméraire. Jehan Richer Genebin ne semble donc pas avoir participé aux guerres de Bourgogne.

¹⁾ Arch. de Neuchâtel, H. Pigand, not., I. fo. 156.

²⁾ Arch. de Bienne, XXXIIa, Reisrödel.

C'est de ce personnage que descendent vraisemblablement tous les membres de la famille Gagnebin que nous allons étudier tour à tour. Jehan Richard paraît avoir eu trois fils: Ulrich, Claude et Jehan, qui ont donné naissance à trois branches différentes.

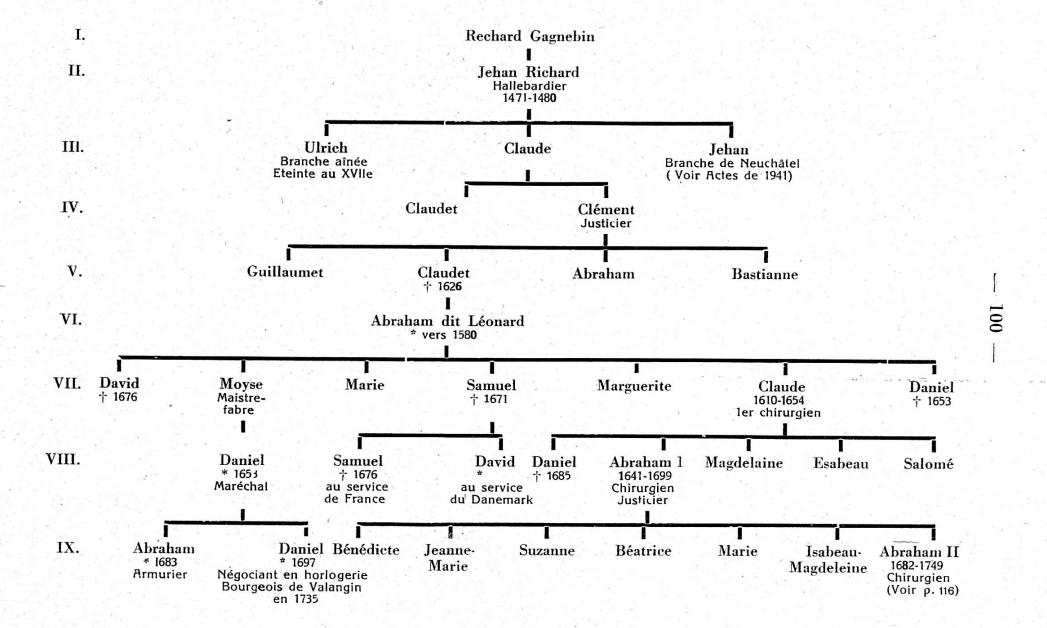
La branche aînée ou branche d'Ulrich, s'est éteinte au XVIIe siècle déjà. Elle n'a compté qu'un nombre très limité d'enfants mâles quoique Ulrich ait eu trois fils: Richard, qui apparaît parmi ceux qui reçurent, après la Réforme, le trésor et le sceau du Chapitre de Saint-Imier, Hourriet, homme d'armes de la bannière de Bienne, et Jacques, ambourg (gouverneur) de Renan en 1568. Nous aurons l'occasion d'expliquer plus en détail la signification du mot ambourg.

Lorsque la Réforme eut triomphé à Berne, puis à Bienne, à Nidau et ailleurs, la ville de Bienne chercha, en vertu de son droit de bannière, à introduire le nouveau culte en Erguel et à Saint-Imier, qui était le siège d'un Chapitre de douze chanoines. La population, consultée en votation publique, adopta la Réforme à une très faible majorité. Les Biennois saccagèrent aussitôt la Collégiale et installèrent un prédicant, mais la résistance des chanoines obligea le réformateur Guillaume Farel à parcourir l'Erguel et à venir prêcher dans toutes les paroisses.

En octobre 1530, l'église réformée d'Erguel constitua avec l'église de Bienne, une seule classe de pasteurs, qui se réunit dès lors, en synode, deux fois par année. Parmi ceux qui reçurent en dépôt le trésor et le sceau de Saint-Imier, figurent le maire de ce village Hugonin Courvoisier, les deux anciens maires Jehan Hourriet et Huguenin Beynon, ainsi que quelques paroissiens de Saint-Imier, Villeret, Sonvilier et Renan, parmi lesquels nous pouvons lire le nom de Richard Gaignebin, le fils ainé d'Ulrich. Ce document porte la date du lundi 12 juin 1531.

La même année, catholiques et protestants furent aux prises dans la Seconde Guerre de Cappel. Un Ottenin Gaignebin y prit part avec le contingent de troupes bernoises qui se rendit à Baar pour tenter de surprendre les catholiques. On sait comment, dans la nuit du 23 au 24 octobre 1531, les Bernois, attaqués par une troupe de six cents Zougois, durent abandonner leur position retranchée et furent jetés du haut des rochers ou massacrés par leurs ennemis. Nous n'avons malheureusement pas pu rattacher Ottenin Gaignebin à l'arbre généalogique de la famille.

Les deux autres fils de Jehan Richard Gaignebin fondèrent, nous l'avons vu, deux autres branches de la famille, qui fleurirent jusqu'au XXe siècle. Nous nous proposons de n'étudier dans ce numéro des «Actes», que la branche de Claude Gaignebin, dite branche de la Ferrière, car ce fut elle qui fit connaître le nom de ce petit village dans toute l'Europe du XVIIIe siècle. Claude



Gaignebin nous apparaît dans un petit nombre d'actes de l'époque. En 1530, il est signalé comme homme d'arme de la bannière de Bienne, En 1542, il conclut un acte de partage avec son frère

Jehan et son neveu Jacques, fils d'Ulrich.

Dès le XVIe siècle, la Seigneurie d'Erguel était divisée en paroisses ou mairies, qui toutes possédaient leur justice locale. Le maire de Bienne, qui représentait l'Evêché de Bâle en Erguel, déléguait ses pouvoirs judiciaires à un lieutenant de justice, qui était ordinairement le maire de Saint-Imier. Celui-ci rendait la justice, entouré de douze jurés pris parmi les habitants de la paroisse. Ces jurés ou justiciers, nommés d'abord chaque année, puis à vie, remplissaient également les fonctions d'avoué, tuteur, curateur. etc.

C'est ainsi que le 4 février 1565, Clément Gaignebin, l'un des fils de Claude, fut mentionné comme Justicier en l'honorable Justice de Saint-Imier, au bas du testament de «maistre Nicolas Foulou, Prédicant à Saint-Imier et de Barbli Spiess sa femme».

Ce testament débutait par la formule habituelle:

«Je Jaicques Beynon à présent Mayre de SainctYmier, Lieu-«tenant de noble Donzel Christoffel Wyttembach mayre de «Bienne Pour et au nom de Haut puissant et très reverendissime «Prince, fais savoir à tous que sur aujourd'hui datte des présentes «séant et tenant Justice ouverte au lieu dudit Sainct Ymier a «heure accoutumée, Par devant moy et les Jurés de la Justice «après nommez comparurent... etc.»

Et s'achevait par ces mots:

«Ce que fut faict par escript et ce par l'adjudication des hono-«rables Pierre Marchant, avant Glier, Pierre Meyret, Hugnin «Fabre, Estevenin Jacob, David Merolz, Imer du Brue, Clement «Gaignebin et d'autres tous de lad. Justice.»

Clément Gaignebin est cité à nouveau comme Justicier dans un acte daté du «Sambedy apres la sainct George l'an mil cinq cens soixante sept», puis comme arbitre d'un différend mettant aux prises deux communiers de Renan «le dernier jour du moys

d'octobre mil cinq cens septante ung» (1).

Clément Gaignebin semble avoir joui d'une certaine aisance, vu le nombre considérable d'actes privés dans lesquels il est partie, soit comme acheteur, soit comme vendeur, soit encore comme «échangeur». Ainsi, en décembre 1567, il acheta une maison au Plan «pour le prix et somme de treize vingts et dix escus», soit 1350 livres; en mai 1573, «deux parties du champ estant et gesant es fins de territoire de Renens pour 30 escus pistollets, etc...»

¹⁾ Nourrisse, notaire à Sonvilier.

En mars 1571, Clément fit un partage de ses biens avec son fils Claudet et en novembre 1572, un second partage avec son fils Abram. Claudet reçut la propriété située sur «la Montagne de Renens devers le crey avec la maison dessus assize» et Abram obtint la propriété de la Coste et 1211 escus pistollets(1).

En février 1572, ce même Abram Gaignebin et sa sœur Bastianne, épousèrent respectivement Huguenette et Jaques Seymont, fille et fils de Jehan Seymont dit Rougebert de Sonvilier(1).

Huguenette Seymont eut pour dot «la somme de troy vingts escus pistollets», elle fut, nous dit l'acte de mariage, «vestue et entresellée à la puissance de la maison, assavoir deux gaudichon (jupe) lung de bon drap et lautre de fribourg, un mantel, un gorgerin bardez de velour, un lict revestuz, un buret (mantelet) avec les arches (coffres) garnies sellon coustumes». En plus de quoi, elle reçut selon les droits et usages du pays «ugne place de partage gesant icelle place au territoire de Sonvilier a la fin des Grands Champs». L'acte notarié ajoute: «En signe et tesmoignage «de verité des choses susdites nous susdites parties avons tres «humblement prié et requis noble et prudent homme Donzel «Christoffel Wyttembach maire de Bienne quel a mys et appandu «a iceste le scel (sceau) au moyen duquel notre tres reverend «Prince et Seigneur Monsieur Melchior Evesque de Basle en la «Seigneurie et Chatellanie d'Arguelz, etc...»

Bastianne Gaignebin eut pour dot «la somme de trante escus pistollets» elle fut «vestue et entresellée à la puissance de la maison» et reçut selon les droits et usages du pays «ugne place de

partage gesant a Renens appelez le Champ tuchement».

La même année(2), «le penultième jour de novembre», eut lieu ce que l'on appelait «l'élection des hommes de guerre de la paroisse de Saint-Imier». Furent désignés parmi les huit hommes que devait fournir Renan: Andrey(3), Clément et Hourriet(4) Gaignebin. Le premier est canonnier, les deux suivants, piquiers. Tous trois apparaissent à nouveau en 1578, en 1582 et en 1587, avec la seule différence que Claudet Gaignebin a remplacé André dans les deux dernières élections. La fréquence des levées d'hommes témoigne des craintes que Berne éprouvait vis-à-vis du Prince-Evêque de Bâle qui redoublait d'efforts pour faire triompher la contre-Réformation dans son Evêché et dont la position

¹⁾ Nourrisse, notaire à Sonvilier.

²⁾ Arch. Bienne, XXXIIa, Reisrödel, No 110.

³⁾ André Gaignebin, Justicier à Saint-Imier en 1574, était un des fils de Jehan Gaignebin et, par conséquent, un cousin du Justicier Clément.

⁴⁾ On trouve les orthographes suivantes: Horriet (1567), Hourey (1578), Houlric (1582) et Urryet (1587).

se trouva très nettement renforcée par la conclusion, le 28 septembre 1579, d'une alliance avec les sept cantons catholiques. Toutes ces difficultés ne conduisirent heureusement pas à la

guerre.

En septembre 1580(1), le jeune Abraham Gaignebin, qui s'était marié huit ans auparavant, vendit à Guillaumet Gaignebin, son frère, une maison et un fonds situés au Plan sur Renan pour la somme de 1600 écus pistollets. De tous ces actes, on peut conclure qu'au XVIe siècle déjà, les Gagnebin étaient de gros propriétaires fonciers en Erguel.

II

AMBOURGS DE RENAN ET GENS D'ARMES DE LA BANNIERE DE BIENNE

C'est en 1606 que se situe un événement qui allait avoir une

profonde influence sur l'avenir politique de l'Erguel.

Depuis la Réformation, la ville de Bienne était en litige avec le Prince-Evêque au sujet des biens séquestres du Chapitre des Chanoines de Saint-Imier. Les Biennois avaient usurpé, d'autre part, les droits de chasse et de pêche, ainsi que les péages et quelques dîmes. Le Prince-Evêque Christophe de Blarer décida, d'accord avec Bienne, de soumettre le différend à l'arbitrage des villes de Lucerne, Schwytz, Zurich et Berne. La sentence rendue en 1594 fut rejetée par l'Evêque, modifiée quatre ans plus tard, puis sanctionnée par la Diète en 1610.

La ville de Bienne perdait, d'un seul coup, tous les droits politiques, ecclésiastiques et judiciaires qu'elle avait exercés pendant près de deux siècles en Erguel. L'espoir de jouer un rôle prépondérant dans la Confédération suisse était dès lors perdu

pour elle.

La suzeraineté du Prince sur la ville de Bienne était d'ailleurs proclamée, dans la sentence de 1610, en termes non équivoques. L'Erguel formait dès lors un bailliage placé sous l'autorité du Prince, nous dit M. P.-O. Bessire, dans son «Histoire du Jura Bernois» (2). Courtelary devint la résidence du bailli et celui-ci prit le titre de Seigneur ou Châtelain d'Erguel.

Dès 1605, Christophe de Blarer, profitant des circonstances, avait institué une Cour d'appel à Courtelary et sanctionné, sous

¹⁾ Acte du 18 sept. 1580 de Hugo Beynon, notaire à St-Imier

²) p. 128.

le nom de Coutumier, un recueil des droits et privilèges du pays. En 1606, il nomma bailli d'Erguel, le châtelain Pétremand de Gléresse.

En 1607, une contestation assez grave s'éleva entre les communautés de Renan et de Sonvilier au sujet de la possession de la Coté du Droit(1): «Pour éviter plaidz et proceps et mesme grands coustes et miss que pourroyent survenir entre les deux commugnautés et aussy pour entretenir bonne voysinance comme du passé les deux commugnautés ont esleus et choisis de chascugne commugnauté huit hommes pour les accorder et passifier de leurs différents», est-il dit dans un parchemin signé des notaires Borle et Guillerme, daté du treizième jour du mois de febrier 1607 et conservé aux Archives de Renan.

Parmi les huit hommes chargés de représenter les intérêts de leur commune, figuraient Bastian(2) et François Gagnebin(3), tous deux ambourgs de Renan. Remarquons, en passant, que c'est le plus ancien acte dans lequel le nom de Gagnebin est orthogra-

phié de cette façon.

«Ambourg», mot d'origine gauloise (1), servait à désigner dans certaines régions de la Bourgogne, de l'Alsace-Lorraine, du comté de Neuchâtel et de l'Evêché de Bâle, le gouverneur de la commune. Les ambourgs s'occupaient de la police et des finances de la localité; ils percevaient les impôts et les taxes, administraient les deniers publics et représentaient la commune. Les ambourgs étaient généralement nommés pour six mois et rééligibles, mais leur tâche était assez ingrate, aussi les voit-on rarement accepter une réélection. A l'échéance de leur mandat, ils devaient rendre compte de leur gestion à l'assemblée de la communauté qui se réunissait sous leur présidence. Le premier ambourg était se-condé par six ordonnets.

Au cours du XVIIe siècle, dix-huit Gagnebin occupèrent la charge d'ambourg de Renan et au siècle suivant, vingt-quatre, soit quarante-deux au total, et sur ces quarante-deux, vingt-quatre ont pu être rattachés à l'arbre généalogique de la famille.

Il a été conservé, aux Archives de Renan, un document intitulé «Giete pour la Commugnauté de Renen pour tirer en guerre L'an 1607». Ce document est particulièrement intéressant

¹⁾ Parchemin signé Borle et Guillerme, notaires, daté du treizième jour du mois de février 1607, et conservé aux Archives de Renan.

²) Bastian †1617, fils de Pierrellion, était le neveu du Justicier Clément Gaignebin.

³) François Gagnebin, fils de Jaquellion, était un arrière-petit-fils d'Ulrich G. dont nous avons parlé au début de cette étude. Il fut mousquetaire en 1624 et 29, épousa Bénédicte Beynon et mourut vers 1640.

⁴⁾ Notes transmises par le Dr Marius Fallet de la Chaux-de-Fonds.

parce qu'il donne un aperçu des familles qui habitaient Renan à cette époque et qu'il permet de connaître les prénoms qui étaient les plus usités en ce temps-là. On y trouve, en effet, un assez grand nombre de Gagnebin (14), Borle (13), Perret (9), Tornaire (6), et Aubert (6), ainsi que quelques Barrolz (3), Vuillemin (2), Martin(2), et Cartaulz (1), familles qui s'éteignirent à Renan au cours du XVIIe siècle. En tout, 61 communiers. Sur ce nombre, huit portent pour prénom Pierre ou Jehan, six Abram, six Estevenin, cinq Claude, quatre David, trois Adam, trois Anthoine, deux Isaac, deux Houry, un Imer, Andrey, Moyse, Bastian, Jaquellion, Françoys, Henry, Blaise, Elias, Sampson, German, Guillaume, Lienard, et George. Parmi ces nombreux communiers, se trouvent Abraham, Bastian, Françoys et Sampson Gaignebin, dont il a déjà été question plus haut.

En septembre 1628, eurent lieu les élections de la paroisse de Saint-Imier, pour désigner ceux qui devaient faire partie du contingent de troupes biennoises. Dans la troisième élection, nous avons relevé les noms d'Abraham, fils de feu Claudet Gaignebin et Estevenin, fils de feu Bastian Gaignebin.

Abraham était le petit-fils du Justicier Clément et le fils de Claudet Gaignebin, mort autour de 1626. Abraham Gaignebin est tantôt désigné sous ce prénom, tantôt sous celui de Liénart ou Léonard. En février et septembre 1618, il acheta plusieurs «morcels de terre», en février 1624, «une place gesant sur la montagne de l'envers consistant tant en champs qu'en prés, bois, bocquaige, cernil, oeuche (jardin potager) et cortil (jardinet), avec la maison sus assise et toutes ses apartenances», pour la somme de 700 écus pistollets; en août 1628, Abraham acquit un fonds situé «dessous le Chasteau d'Erguel», consistant en maison, courtilz, moullins, raisse (scie), ribe (meule) et cours d'eau», moyennant la somme de 40 écus, de sorte qu'il devint un des gros propriétaires de la région(1).

En 1634, à une époque très douloureuse pour l'histoire de l'Erguel, au moment où les troupes suédoises s'apprêtaient à ravager et à brûler bourgs et villages dans le val de Saint-Imier, Abraham Gaignebin occupa la charge d'ambourg de Renan. Son épouse, Suzanne Véron de Saint-Imier, lui donna deux filles et cinq fils: David (†1676) qui exploita le moulin acquis par son père; Moyse, «Maistre-fabre» à la Grande-Combe, dont la descendance s'éteignit à la fin du XVIIIe siècle avec le négociant Daniel Gagnebin dit de Naples, aussi grand voyageur que bon

¹⁾ Actes signés Petremand, notaire à Sonvilier et J. Beynon, notaire à St-Imier.

violoniste et ardent patriote(1); Samuel (†1671), qui habita le domaine de la petite Chaux-d'Abel, épousa une sœur du lieutenantcolonel Jacot dit Guillarmod et vit trois de ses enfants partir pour la guerre, l'un dans la compagnie Thellung au service de France et deux dans le célèbre régiment des dragons de la reine du Danemark que commandait leur oncle(2); Claude (†1654)

dont nous allons parler au ch. III, et Daniel (†1653).

Tous les cinq sont mentionnés le 3 avril 1647, lors du renouvellement des armes par les députés des cinq communautés de Saint-Imier, renouvellement qui eut lieu à la suite de la conclusion entre les treize cantons et leurs alliés, du Defensional de Wil, première tentative d'organisation militaire fédérale. David et Claude étaient mousquetaires, Samuel et Daniel piquiers, Moyse harnais (armure complète). Les cinq fils d'Abraham Gagnebin n'étaient pas les seuls de la famille à porter les armes sous la bannière de Bienne. Dans la liste concernant Renan, on ne compte pas moins de vingt-trois Gagnebin, soit dix piquiers, sept mousquetaires, trois arquebusiers et trois porteurs de harnais. C'est la plus riche contribution qu'une même famille ait fournie dans tout l'Erguel.

Six années plus tard, trois Gagnebin prirent part à la «Guerre des Paysans». En effet, en date du 9 mai 1653(3), figurent. dans la seconde levée d'hommes : Moyse fils de Léonard et Jacquellon Gaignebin tous deux harnais et, dans la troisième levée, Jacquellon, fils d'Estevenin Gaignebin, piquier. On sait comment les milices de Berne et de Fribourg, sous le commandement du Bernois Sigismond d'Erlach, aidées des soldats des cantons primitifs, de la Suisse orientale et de l'abbaye de Saint-Gall, battirent les paysans le 24 mai à Wohlenswyl et Jegenstorf, le 26 mai au pont de Gisikon et le 29 mai à Herzogenbuchsee,

Trois ans plus tard, les mêmes Moyse et Jacquellion Gaignebin firent partie du contingent biennois(4) qui, sous le commandement du capitaine Peter Schaltenbrand, se rendit toute hâte dans le Freiamt, afin de livrer aux catholiques bataille de Villmergen. On sait que le camp retranché

¹⁾ Le petit-fils de Moyse, Daniel Gagnebin (1697-1759), un des plus importants négociants en horlogerie de la Chaux-de-Fonds, fut reçu bourgeois de Valangin le 18 janvier 1735 sur présentation du sieur de Grappe, capitaine au régiment de Goltz au service du roi de Prusse. C'est son fils Daniel, né le 27 mars 1726, négociant comme lui, qui fut surnommé Gagnebin de Naples.

²⁾ Correspondance du It-col. Jacot-Guillarmod, Manuel de la Justice civile de Valangin No 27 et minutes du notaire Perret de Renan en 1699.

³⁾ Arch. Bienne, Mannschaftsauszüge, Liv. No 184 et Reisrödel XXXII a Nos 167-8.

⁴⁾ Arch. Bienne, Reisrödel XXXII a No 173.

des Bernois, attaqué à l'improviste, le 24 janvier 1656 par les Lucernois, fut complètement battu, ce qui entraîna la fin de la campagne. La troisième paix nationale, conclue à Baden le 7 mars 1656, dura jusqu'à la Seconde Guerre de Villmergen.

III

CLAUDE ET ABRAHAM I GAGNEBIN DISCIPLES D'ESCULAPE.

L'un des cinq fils de Léonard Gagnebin, le prénommé Claude, né vers 1610, fut la souche de plusieurs générations de médecins et d'hommes de science. Il épousa Bénédicte Girard, de Savagnier, une sœur du chirurgien Jean Girard, conseiller à Valangin, et mourut en 1654, laissant deux fils, Daniel et Abraham,

et trois filles, Magdelaine, Esabeau et Salomé.

Abraham Gagnebin, né le 1er avril 1641 à Renan, n'avait que treize ans, lorsqu'il perdit son père. D'abord chirurgien et opérateur à Renan(1) Abraham Gagnebin se rendit à Neuchâtel en 1665, où il fit la connaissance des médecins-chirurgiens Théophile Bonet, Tite d'Aubigné et Jean Sarasin, de Genève, ainsi que du Dr Krafft, de Bâle, qui étaient tous quatre établis dans la principauté. Pendant quinze années, Abraham Gagnebin devait, aux dires de ses contemporains, exercer sa profession avec une rare maîtrise. Il habitait la «rue des Hospitaux» et était en relations avec le monde cultivé de l'époque. On en jugera, d'ailleurs, par les parrains mentionnés sur les actes de baptême de trois de ses enfants(2):

MM. Simon de Merveilleux, conseiller d'Etat, Henri de Tribolet-Hardi, maire de Vallengin, Frédéric Rollin, membre du Conseil de la ville de Neuchâtel, Abraham Du Pasquier, Samuel d'Aubigné, premier pasteur de Renan, Tite d'Aubigné, son frère, docteur-médecin à Neuchâtel, Abraham Perrot, pasteur à Neuchâtel, Abraham de Chemilleret, châtelain d'Erguel, Jean-François Beynon, mayre de Saint-Imier et lieutenant-baillival d'Er-

guel, etc.

A la date du 8 décembre 1668, on peut lire dans le Manuel du Conseil d'Etat de Neuchâtel que «Sur la requeste d'Abraham Gagnebin de Renan, Chirurgien en cette ville, demandant de lui permettre d'habiter dans quelque communauté de cet Estat ou bien de le vouloir naturalizer il a esté dit que Monseigneur le Gouverneur poura envoyer la requeste à S. A. S.».

¹⁾ Il est même mentionné une fois comme oculiste (Renan, 1665).

²⁾ Baptêmes du 5 nov. 1667 à Neuchâtel, du 11 janv. 1680 et du 19 nov. 1682 à Renan.

Et le 5 février 1669, «Sur la requeste d'Abraham Gagnebin de Renen, demandant de pouvoir continuer son séjour et habitation dans les Estats de S. A. S. il a été dit que Monseigneur le Gouverneur envoyera la requeste à S. A. S., pour en ordonner comme Il luy plaira. Cependant qu'on peut rendre tesmoignage qu'il est honeste homme et utile au public a cause de sa vocation de chirurgien».

Jusqu'en 1679, Renan faisait partie de la paroisse de Saint-Imier et n'avait pas de temple indépendant. Dans un acte du 30 juin 1630, Jean-Henri de Hochberg, Prince-Evêque de Bâle, avait

accordé:

«aux habitants de Renan, des Convers et des Montagnes, la «liberté de construire un temple au dit Renan, pour y faire «l'exercice de leur religion, à condition qu'ils bâtiraient à leurs «frais, paieraient une pension à leur ministre et qu'ils continue- «raient à dépendre de Saint-Imier, qui serait toujours leur «mère-église.»

La guerre de trente ans, les invasions suédoises et bourguignonnes, l'incendie de Renan par ces derniers à la fin de mars 1639, avaient retardé considérablement la construction de l'église.

Le 23 mars 1679, M. Samuel d'Aubigné, «fidelle ministre du Christ», fit son entrée dans l'Eglise de Renan, dont il devait être

le serviteur pendant plus de seize années (1).

Afin d'acheter une cure, «docte et spectable Samuel d'Aubigné», citoyen de Genève et premier ministre de Renan, commença, dès le 28 septembre 1679, une collecte dans sa paroisse, en compagnie d'Abraham Gagnebin, chirurgien et marillier de Renan. Remarquons, en passant, que l'«honorable populasse de l'église de Renen» nommait chaque année cinq administrateurs ou marilliers, choisis, deux parmi les ressortissants de la Communauté des Montagnes, deux à Renan et un à Sonvilier.

Deux cent quinze souscripteurs donnèrent 2732 batz et demi, soit environ 136 écus. Pour parfaire cette somme, Messieurs de La Chaux-de-Fonds, la Sagne, Bienne et la Brévine, ainsi

que les Quatre Cantons suisses baillèrent 312 écus.

C'est donc à cette époque qu'Abraham Gagnebin vint s'établir à la Ferrière. Dès 1680, il est ancien d'Eglise de Renan et dès 1683, Justicier en l'honorable Justice de Saint-Imier. Abraham Gagnebin, appelé Abraham I par les historiens, mourut en 1699.

De son mariage avec Marie Bard, fille du Justicier Pierre Bard, de Renan, il eut neuf enfants: deux fils moururent en basâge, trois filles, Bénédicte, Jeanne-Marie et Isabeau-Magdeleine,

¹⁾ Voir la Brochure intitulée "Souvenir du 6 sept. 1885" publiée en 1885 sous la signature H. de Meyrat, pasteur.

épousèrent respectivement Messieurs Abraham Dardel, bourgeois de Neuchâtel, médecin-chirurgien à Saint-Blaise, Vincent Gascard, de Neuveville, et Jacob Pétremand, de Sonvilier, Béatrice épousa Pierre du Mouster, natif de Paris, le cadet, Abraham, né le 6 novembre 1682, fut le seul à perpétuer la descendance mâle.

Dans l'acte de partage rédigé par Guillaume Borle, notaire à Renan, «en la maison de la famille Gagnebin sur la Montagne de l'Envers de Sonvilier» le 20 février 1706, il fut décidé que Marie Gagnebin, «veuve de feu le Sr Abraham Gagnebin, chirurgien, vivant Justicier en l'Honorable Justice de Saint-Imier et Ancien d'Eglise dudi lieu» conserverait la maison située au village de Renan, donnerait à ses enfants «la pocession de la Montagne de l'Envers de Sonvilier, avec la maison susbatie» et garderait l'usufruit du «cernil et champois au Valanvron dit sur les Rez sur la Châtelainie d'Erguel» et du «jorat de bois situé et planté au lieu appelé Creux Joly».

«Quant au regard de leurs biens meubles et ustensiles de ménage, y est-il dit, come aussy tous les livres et instruments de chirurgie, tant d'histoire que de médecine, c'est ladite mère et lesdites filles du consentement et sur l'autorisation ci-dessus, qui en cédèrent leur part audit Sr Abraham leur fils et frère, etc...»

IV

LE MEDECIN ABRAHAM II ET L'EGLISE DE RENAN

Baptisé le 19 novembre 1682, par Samuel d'Aubigné, pasteur de Renan, Abraham II fit des études de médecine et, très vite, s'attira l'estime et la reconnaissance des habitants du pays. Dès 1710, il est qualifié de très expert chirurgien et, en juillet 1719, il fut incorporé dans la maîtrise des chirurgiens de la ville de Berne.

Abraham Gagnebin avait une clientèle étendue dans la Seigneurie de Valangin, en Erguel et dans les Franches-Montagnes. Pendant près de vingt ans, il fut associé à son beau-père, le médecin-chirurgien Daniel Sandoz, communier de La Chaux-de-Fonds, bourgeois de Valangin et paroissien de Saint-Imier, qui s'était établi à la Ferrière vers 1670 déjà. Sandoz et Gagnebin vivaient en indivision et ce n'est que peu avant la mort de Daniel Sandoz, soit le 15 janvier 1718(1), qu'eut lieu le «partage de leurs biens et la dissolution de leur société».

¹⁾ Pierre Béguelin, maire de Courtelary, notaire.

Un des livres de raison de Daniel Sandoz, intitulé «Livre d'Erguel» et conservé dans les archives de la famille Gagnebin à la Ferrière, nous permet de nous faire une idée du rayonnement exceptionnel de ces deux médecins et de la qualité des malades qu'ils avaient à soigner. On y trouve notamment les noms du lieutenant Abraham Morel et sa femme, du maire de Saint-Imier Jean-François Beynon et sa femme, de Mme Perrot, de Mlle Marion Daulte et du maître-bourgeois Bosset de la Neuveville, du châtelain Marc-Elie de Chemylleret, bailli d'Erguel et sa famille.

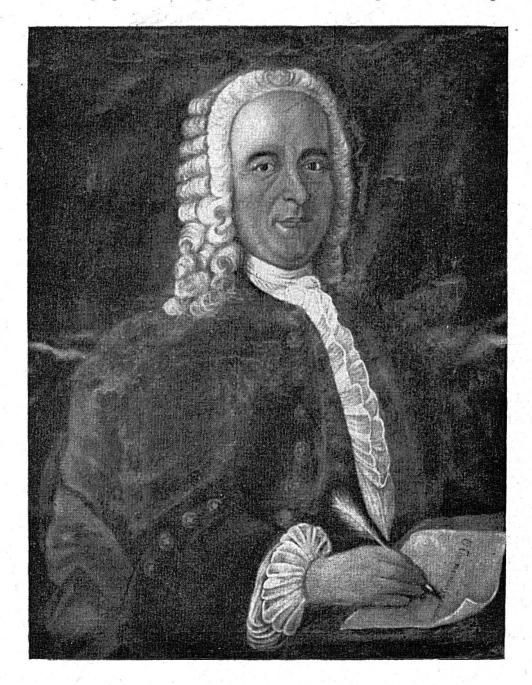
A la date du 25 octobre 1710, nous pouvons lire qu'Abraham Gagnebin dut appliquer un «cataplasme émollient et résolutif» au châtelain d'Erguel sur une tumeur de la cuisse droite. En janvier et février 1711, il revint voir le châtelain à Courtelary. Le ler avril 1717, Abraham Gagnebin eut à soigner la fille cadette du châtelain qui avait «une épaule plus haute que l'autre».

Dans ce même «Livre d'Erguel» nous pouvons relever les noms de quelques-uns de ceux qui firent leur apprentissage de médecins-chirurgiens sous la direction de Sandoz et de Gagnebin. Ces deux praticiens formèrent notamment Abraham Béguelin, futur chirurgien et justicier de Courtelary, Alexandre Borle, futur chirurgien-major au service de France, Abraham Du Bois, Jean-Pierre Morel, fils du notaire de Corgémont, Jean-Louys Girard, fils du célèbre commissaire David Girard qui fut quelque temps maître-bourgeois de Valangin, Jean-Henry Botteron, chirurgien de Nods, François de Coppet, bourgeois d'Yverdon, Samuel Chiffelle de la Cave, plus tard chirurgien du Langenthal, fils de Jean-Pierre Chiffelle de la Cave, conseiller et boursier de la Neuveville, Sigismond Ringier, fils du pasteur de Douanne, etc.

L'apprentissage durait trois ans. Sandoz et Gagnebin s'engageaient à enseigner à leur apprenti l'art de la chirurgie, «sans en receller la moindre partie(1)» et à le nourrir et l'entretenir pendant toute la durée de l'apprentissage. En contre-partie, le jeune homme s'obligeait à être assidu envers les malades «fidèle à rendre les deniers» perçus en vendant des remèdes ou opérant de ses propres mains et discret au regard des maladies secrètes. En outre, le père du futur médecin devait payer en trois termes la somme de trois cent cinquante livres tournois pour frais d'apprentissage et d'entretien tandis que Sandoz et Gagnebin offraient de faire inscrire leur apprenti devenu chirurgien, dans la maîtrise des chirurgiens de la ville de Berne, moyennant la somme de dix écus.

¹⁾ Convention passée à la Ferrière le le juin 1717 entre Sandoz et Gagnebin d'une part et J. P. Chiffelle de la Cave d'autre part.

En 1712(1), Abraham Gagnebin prit peut-être part à la Seconde Guerre de Villmergen, car il figure avec un de ses cousins, dans la compagnie du capitaine Johann Caspard Thellung, levée



Abraham Gagnebin le père. 1682-1749.

(Photo Nicolet)

(Musée de Renan)

le 10 juin, en vue de marcher sur l'Argovie. Il fut en tout cas un des artisans de la victoire foudroyante remportée par les protestants, grâce à la supériorité de leurs armes. En effet, par con-

¹⁾ Arch. Bienne. Mannschaftauszüge Liv. No 248.

trat du 31 octobre 1708, A. Gagnebin s'engagea vis-à-vis du surintendant de Bonstetten à livrer jusqu'au mois de juin 1709, deux mille baïonnettes des mêmes dimensions que celles que lui avait remises le contrôleur de l'Arsenal de Berne.

Outre la médecine et la chirurgie, Abraham Gagnebin s'intéressa aux progrès de l'agriculture, des arts et métiers, ainsi que de la science. Aidé de son beau-père, il bailla des fonds à de nombreux ressortissants de l'Erguel. Le Dr. M. Fallet, dans son étude sur «La Chaux-de-Fonds et les Jurassiens», parue dans les «Actes» de 1931(1), a mentionné les noms de quelques-uns de ceux qui furent les obligés de Sandoz et de Gagnebin. En 1716, par exemple, tous deux prêtèrent la somme de 136 livres bâloises à la communauté de Noirmont «afin que le Noirmont fut à même

de payer les fondeurs de nouvelles cloches».

L'auteur de cette étude possède deux lettres(2) d'Elisabeth d'Aubigné, fille de Joseph d'Aubigné et de Judith Brandt, de Renan, et petite-fille du pasteur Samuel d'Aubigné, adressées à «Monsieur Gagnebien chirurgien en Medesine demeurens sure la ferière ovalle de S. Imier en Suise par Neufchatelle». Elisabeth d'Aubigné prie «son cher cousin» d'intercéder auprès du maire Monin, qui reste muet, pour qu'il lui envoie son argent, car elle veut épouser un Allemand. La pauvre orpheline dépeint l'état pitoyable dans lequel elle se trouve et supplie Abraham Gagnebin de lui venir en aide. «Si vous avie sete bonte pour mois, ajoutet-elle, Dieu qui et ociel vous reconpancera dans lautre monde».

On sait comment cette pauvre héritière d'un des plus grands noms de France, après avoir vécu dans une misère noire durant toute sa vie, eut le bonheur de rencontrer, à la foire de Chindon. en mai 1792, sa cousine la comtesse de Tessé, qui s'était réfugiée dans notre pays lors de la révolution. La fille du duc de Noailles, maréchal et pair de France, après l'avoir longuement étreinte. lui donna quelque argent pour se vêtir et lui assura une pension annuelle de douze louis.

Un acte de 1718(3) nous apprend qu'Abraham Gagnebin «très expert chirurgien à la Ferrière», était fermier des dîmes de S. A. le Prince-Evêque de Bâle, conjointement avec le maire David Grède de Saint-Imier et le notaire et greffier Josué Clerc. Après le décès de Grède, survenu en 1725, et l'exil du lieutenant Clerc, Abraham Gagnebin resta seul fermier des dîmes de S. A.

Son établissement à la Ferrière et ses nombreuses relations avec la principauté de Neuchâtel valurent à Abraham Gagnebin l'honneur d'être reçu bourgeois de Valangin et communier de La

p. 254-5.

Lettres datées des 28 juin 1742 et 27 juillet 1744.

Acte du 4 mars 1718, signé J. Clerc, notaire.

Chaux-de-Fonds. Le 4 mars 1727(1), S. M. Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, lui accorda «gratis et sans finance» pour lui et les siens à perpétuité, la bourgeoisie de Valangin. Le 6 novembre 1728(2), il fut reçu communier de La Chaux-de-Fonds en reconnaissance «des services rendus à la communauté tant par lui que par sa famille». Le 14 juin 1729(3), enfin, le noble et vertueux Corps des Bourgeois de Valangin l'incorporait dans sa société.

A la suite du départ du pasteur Abraham Warnod, qui avait occupé la chaire de Renan pendant neuf ans, se posa avec beaucoup d'acuité, la question de l'indépendance totale de l'Eglise de Renan. Jusqu'alors, c'était le pasteur de Saint-Imier qui bénissait les mariages, donnait la communion et était chargé de

l'instruction religieuse des enfants.

En automne 1727, le chirurgien Abraham Gagnebin et le justicier Guillaume Perret, de Renan, le chirurgien Jean-Jacques Robert de la communauté des Montagnes, et Abraham Perret dit Grezet, de Sonvilier, furent députés «auprès de la Seigneurie», peut-on lire dans un document de l'époque(4), «pour que ce peuple put avoir la communion, les mariages, l'examen des enfants comme les autres Eglises».

Ces quatre députés se rendirent auprès du baillif Mestrezat et du ministre Grède de Saint-Imier, mais ils ne purent obtenir

aucune assurance au sujet de leur requête.

Au lendemain du nouvel an 1728, ils assemblèrent les fidèles dans l'Eglise de Renan et rendirent compte de leur mission. Alors se produisit un incident imprévu qui devait modifier profondément le cours des événements. Le marillier David Perret, d'accord avec la Seigneurie, proposa de procéder immédiatement à l'élection d'un ministre en remplacement du pasteur Warnod. Les fidèles s'étant rangés à son avis, Perret s'écria: «J'ai toujours aimé Prêtre, je veux être de son côté, que ceux qui sont pour lui me suivent!» Deux autres marilliers prirent chacun le nom d'un des candidats au poste de ministre et se retirèrent dans les coins opposés de l'Eglise. Mais la pluralité avait accouru auprès du marillier Perret et, levant leurs chapeaux au-dessus de leurs têtes, les paroissiens crièrent: «Vive Prêtre!»

«On fit passer cette pluralité par la porte, nous dit le document cité plus haut, pour en savoir le nombre et il se trouva 185 ou 186 voix». De leurs côtés, les ministres Cellier et Frêne avaient recueilli respectivement 16 et 6 voix. «Lors Prêtre vint

¹⁾ Lettre signée J. de Montmollin.

²⁾ Lettre de réception signée P. Leschot.

³⁾ Lettre signée J. Leschot.

⁴⁾ Arch Ev. Bâle à Berne, B 187, Mappe 12, Pfarrei Renan (1621-1769).

à l'Eglise et les remercia, les priant de joindre leurs prières aux

siennes et implorer le secours et l'assistance du Ciel».

Deux députés furent nommés pour accompagner le ministre Prêtre à Courtelary, mais, aussitôt, les bruits les plus divers coururent sur une prétendue corruption des fidèles par l'heureux élu. Selon les uns, Prêtre avait laissé entendre qu'il donnerait 50 livres pour l'entretien de l'église, selon les autres, cette somme avait été mise à la disposition de tous ceux qui voteraient pour lui.

Bref, la Seigneurie n'ayant pas ratifié le vœu de l'Assemblée des fidèles, Prêtre se répandit en propos amers sur les autorités, si bien que les paroissiens de Renan, assemblés à nouveau dans leur Eglise choisirent pour pasteur, le Neuvevillois Chifelle et députèrent le chirurgien Abraham Gagnebin auprès du Prince-évêque à Porrentruy, afin de mettre un terme à cette discorde.

Les Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Berne possèdent une lettre écrite de Porrentruy, le 20 mars 1728, par Abraham Gagnebin et adressée à Jean-Conrad de Reinach-Hirtzbach.

«Reverendissime, Illustrissime, Très Gracieux et Souverain «Seigneur et Prince.

«Les communiers de l'Eglise de Renen Remontrent en très profond respect à Votre Altesse que selon l'obligation dans la «quelle ils se trouvent de se pourvoir d'un Ministre et d'une «personne qui soit agréable à V. A. pour desservir leur Eglise, ils «auroient choisi le Ministre Chifelle Bourgeois de la Neuveville «né et élevé en Erguel, lequel ils osent présenter à V. A. et la «suplier en même temps en toute humilité et Reverence de vou«loir gracieusement le leur octroyer et le faire instaler Ministre «dudit Renen, comme il a toujours benignement plû à V. A. de le «faire ci devant. Cette grace jointe à toutes les autres que le «peuple de Renen a déjà si souvent receu de V. A., les engagera «a redoubler leurs vœux au ciel pour sa précieuse conservation «et pour son entière prospérité, aussi bien que pour celle de «Monseigneur son très Illustre coadjuteur.

«A Porrentruy le 20 Mars 1728.

«sig. A. Gagnebin

«au nom des communiers de l'Eglise de Renen.»

Quelque temps après, le baillif Mestrezat put annoncer que «par gracieuse commission de la Cour», il nommait Henri-François Chifelle ministre à Renan.

Or, le 8 mars 1729, le peuple de Renan, convoqué en Assemblée, fut saisi d'une proposition en faveur de la nomination

d'un ministre apte à remplir «toutes les fonctions pastorales». La discussion fut aussitôt troublée par un violent tumulte.

«Cependant, nous dit une lettre écrite par le baillif Mestrezat, la proposition passa à la pluralité des suffrages soit 136 voix contre 14. Il est vray, ajoutait-il, que pendant le tumulte et les crieries divers membres se retirèrent et entre autres le chirurgien Gagnebin sur la Ferrière, a raison de ce qu'on ne pouvait pas colliger les voix et que pour les ceuillir on fut obligé de séparer le peuple dans deux pelotons différens selon leurs différentes opinions.»

Et plus loin, Bénédict-Aimé Mestrezat ajoutait: «Quant au chirurgien Gagnebin sur la Ferrière, quoy qu'il se fasse de la peine de dire son sentiment, on connoit cependant bien que cette separation ne lui plait point. Il souhaiteroit bien que S. A. accorda a cette Eglise tout ce qu'elle demande, mais il ne voudroit pas qu'on se relacha de rien a l'egard du prétendu droit de présentation d'un Ministre, qu'il prévoit bien qu'il faudra abandonné». Abraham Gagnebin, quoique partisan de la séparation des deux Eglises craignait donc que ce changement enlevât aux paroissiens de Renan le droit de présentation du Ministre, ce qui eût laissé le Prince-Evêque complètement libre de choisir le pasteur.

Peu de temps après cet événement, le 28 avril 1729, une lettre de concession de S. A. était gracieusement accordée à l'Eglise de Renan «pour l'errection d'icelle en Mere Eglise et indépendante».

Dès le dimanche suivant, le ministre Chifelle était avisé qu'il pourrait «distribuer la Cène avec le même pouvoir et authorité qu'on la distribue dans les autres Eglises d'Erguel».

Ainsi se terminait, après plus d'un épisode mouvementé, la

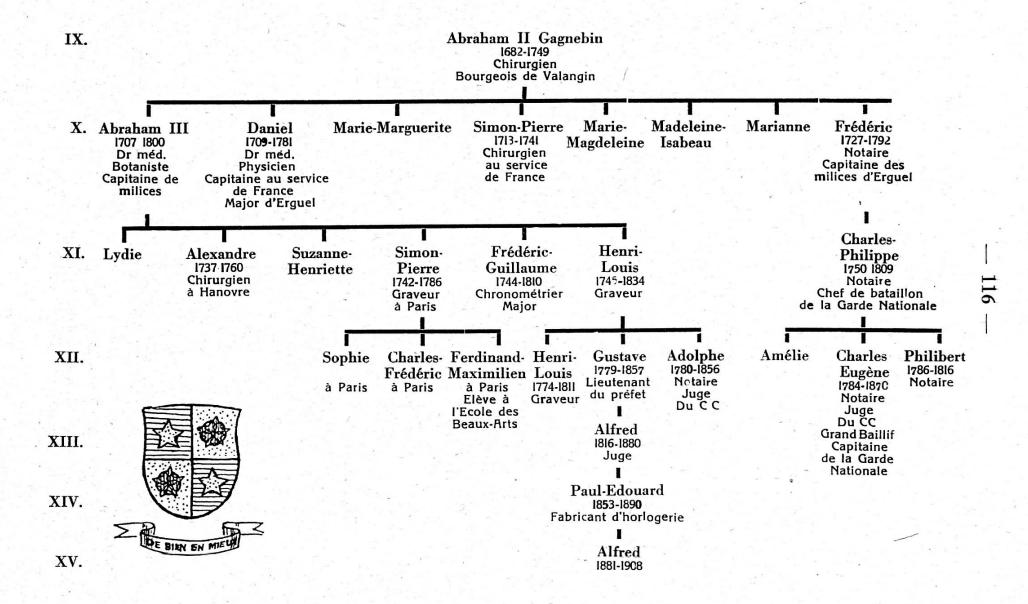
pénible émancipation de l'Eglise de Renan.

Abraham II Gagnebin était non seulement un praticien fort estimé mais encore un lettré. Les sciences naturelles avaient sa prédilection. Il s'occupa de chimie, de physique et de météorologie. On a de lui une lettre adressée «le plus long jour de 1739» au très digne prêtre Pierre-Antoine Bouhelier de la Grande Combe des Bois, lettre qui renferme des détails techniques qui prouvent des connaissances chimiques étendues.

A la fin de sa vie, on l'appela «Abraham Gagnebin le père», pour le distinguer de son fils Abraham III qui s'intitulait l'«ainé». Abraham II mourut le 17 janvier 1749, à l'âge de 66 ans. Le Registre des décès de Renan nous instruit que «le 21e Janvier 1749 a été enterré dans le Temple Monsieur Abraham Gagnebin

le Père en son vivant très renommé médecin».

De son mariage, célébré en mai 1706, avec Anne-Marie



Sandoz, fille du Dr Daniel Sandoz, Abraham II avait eu douze enfants. Quatre d'entre eux moururent en bas-âge; deux filles, Marie-Marguerite (1711-1740) et Madeleine-Isabeau (1722-1779), épousèrent des Humbert-Droz(1), orfèvres, Marie-Magdeleine (1715-1806) s'unit au capitaine Jacob Houriet, du Locle, et Marianne (1725-17...) contracta mariage avec le pharmacien Jacob Witz, conseiller de la ville de Bienne.

De ses quatre fils, les deux aînés, Abraham III et Daniel, illustrèrent leur patrie grâce à leurs talents de naturalistes et de physiciens; Simon-Pierre (1713-1741), après un apprentissage de trois ans chez son père, fut reçu le 12 mai 1734(2) dans la maîtrise des chirurgiens de la ville de Berne. Officier de santé au régiment de la Cour-au-Chantre, il mourut, jeune encore, au service de la France; Frédéric, le cadet, fut un des notaires les

plus estimés de l'Erguel.

A son décès, Abraham II comptait parmi les plus gros propriétaires fonciers de l'Erguel. Nous pourrons nous en faire une idée par l'état des biens reproduit dans l'acte de partage du 26 novembre 1744(3) entre «Abraham Gagnebin très expert médecin et chirurgien de Renen, Dame Marie née Sandoz son épouse et leurs deux plus jeunes enfants Frederich et Marie-Anne, d'une part, Abraham et Daniel aussi très experts médecins et chirurgiens, Marie-Marguerite, Marie-Magdeleine et Magdeleine-Isabeau nées Gagnebin assistées chacune de son mari, d'autre part».

1. La maison nouvellement bâtie dans le village de Renen, avec le verger, le grenier et la cave, séparés, tous les champs dans

le district de Renen.

2. Le bâtiment de la Ferrière, avec les maisons dites chez Sémond et 22 faux de terre, y compris un canton de bois gisant à la côte ès Droz.

- 3. Le logis de la Licorne gisant devers vent du susdit batiment de la Ferrière avec le magasin, la forge et 15 faux de terre.
- 4. Le bien de la Combe chez Quartier avec la maison sus assise contenant 27 faux.
- 5. La maison communément appelée sur le Crêt, avec la tuilerie et tous bastiments y joints avec 31 faux de terre.
- 6. La côte dérivant du décret de Salomon Gagnebin, communément appelée des Etoblons, y compris une partie de la maison de Mr le chancelier de Montmollin.
 - 7. Toutes les graines dans les greniers de la maison.
 - 8. Tout le bétail.

¹⁾ Marie-Marguerite, épousa Daniel Humbert-Droz, justicier et orfèvre et Madeleine-Isabeau, Abram-Louis Humbert-Droz, orfèvre et capitaine de milices.

²) Samuel Fuëtter, notaire.

³⁾ Acte signé Adam-Louis Monin, notaire de Sonvilier, maire de St-Imier.

9. Tous les vins qui se sont trouvés dans la cave de Renen.

10. Tous les biens meubles.

11. Les livres de raison et qui regardent la médecine et la chirurgie.

12. Toutes les obligations, billets, cédules, etc.

Outre les biens mentionnés dans cet acte, Abraham II Gagnebin posséda la maison de famille «sur la montagne de l'Envers de Sonvilier», des propriétés au Plan et aux Convers, ainsi que des terres au Valanvron «sur les Rez d'Erguel».



La maison du chirurgien Gagnebin, à Renan.
(Photo Nicolet)

L'hôtel de la Licorne (aujourd'hui le Cheval Blanc) avait été construit en 1688, par le médecin-chirurgien Daniel Sandoz. Dans le 1er tome des «Arts dans le Jura Bernois» (1) M. G. Amweg le décrit en ces termes: «Solide et vaste édifice construit en 1688 avec deux contreforts semblant encadrer la façade aux trois fenêtres et aux deux portes au rez-de-chaussée. La belle rangée de six fenêtres bien symétriques du premier étage complète la construction». Au-dessus de la porte principale, se remarque encore aujourd'hui un écusson portant un cœur flanqué de deux étoiles et accosté des initiales D S (Daniel Sandoz) et M R (Madeleine Robert, son épouse).

¹⁾ Page 113, No 10, Style Renaissance.

Le bâtiment de la Ferrière (qui a servi pendant longtemps d'hôtel des Postes,) appelé le «Pavillon» et construit en 1715, est une belle demeure du début de ce XVIIIe siècle. Sa porte d'entrée est ornée d'une pierre sculptée portant les armoiries des Sandoz (une foi de carnation posée en fasce accompagnée d'un croissant en chef et d'une flamme en pointe) et des Gagnebin (écartelé aux 1 et 4 à une rose et aux 2 et 3 à une étoile). C'est dans cette maison que, vers 1750, Abraham III et Daniel Gagnebin installeront leur Musée d'Histoire Naturelle.

La «Maison du Chirurgien Gagnebin» à Renan, construite au milieu du XVIIIe siècle, devint la demeure du justicier Frédéric Gagnebin et de ses descendants. C'est là que se tinrent souvent les assemblées de la justice du Haut Vallon. On en peut voir encore aujourd'hui le perron et la jolie grille d'entrée en fer forgé.

V

ABRAHAM III GAGNEBIN ET SON MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE

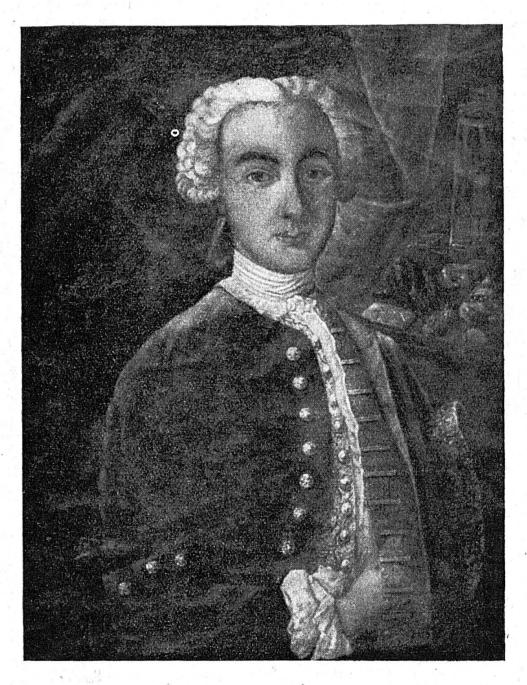
Abraham Gagnebin est resté la figure dominante de la famille Gagnebin de la Ferrière. En 1851, le botaniste Jules Thurmann lui a consacré une charmante biographie de quelque cent cinquante pages. Il a étudié Abraham Gagnebin tour à tour comme botaniste, géologue et climatologiste. Dans l'«Emulation» de 1877, M. Xavier Kohler a reproduit une des lettres écrites par Abraham Gagnebin à Albert de Haller et, dans les «Actes de la Société Jurassienne d'Emulation» de 1931, le Dr H. Brandt a publié quelques-unes des lettres qui furent adressées au botaniste de la Ferrière par ses correspondants.

Plusieurs voyageurs ont consacré quelques pages de leurs récits aux deux frères Gagnebin, Abraham et Daniel, qui tout au long de leur existence, collaborèrent très étroitement. C'est le cas du banneret Osterwald, dans sa «Description des montagnes et vallées qui forment la Principauté de Neuchâtel et Vallengin», parue à Neuchâtel en 1766, de Joh.-Rud. von Sinner, dans son «Voyage dans la Suisse Occidentale», Neuchâtel 1781, de l'Ecossais Thomas Blaikie, dans ce charmant «Journal» que M. Louis Seylaz a traduit et fait paraître aux éditions de la Baconnière en 1935.

MM. Perregeaux et Perrot, dans leur ouvrage sur «Les Jaquet-Droz et Leschot», paru chez Attinger en 1916, et plus récemment M. de Dr Marius Fallet, dans un excellent article pu-

blié par la « Fédération Horlogère» du 8 décembre 1937, ont montré quelle fut l'influence des frères Gagnebin sur les Jaquet-Droz et combien ils s'intéressèrent aux automates.

Cette abondante littérature nous permettra de ne donner ici



Abraham III Gagnebin à l'âge de 18 ans.
(Photo Nicolet) (Musée de Renan)

qu'une très brève biographie d'Abraham Gagnebin et de nous allonger un peu plus sur ce «Cabinet des Curiosités Naturelles» qui attira à la Ferrière une foule de visiteurs et qui n'a jamais fait, jusqu'ici, l'objet d'une étude approfondie.

Né le 20 août 1707 à Renan, Abraham Gagnebin fut élevé sous le toit paternel, puis envoyé à Bâle, où, sous l'influence de Théodore Zwinger, il dirigea ses études vers la botanique. Chirurgien du régiment suisse d'Ernst, en garnison à Strasbourg, de 1728 à 1730, puis du régiment Burkli, en garnison à Embrun, de 1730 à 1734, il parcourut une grande partie de la France, notamment l'Alsace, la Bourgogne, le Dauphiné, les Alpes Cottiennes, le Languedoc, le Roussillon et une partie des Pyrénées, tout en

collectionnant plantes et fossiles(1).

A son retour au pays, il s'établit comme médecin à la Ferrière et entra en relations avec les naturalistes suisses et étrangers les plus en vue de son temps: D'Ivernois, Bourguet et Garcin, de Neuchâtel, Spielmann et Lindern, de Strasbourg, Samuel Engel, bailli d'Aarberg, Bernard de Jussieu et Réaumur, de Paris, Allioni, de Turin, Camper, de Leyde, Hoffmann, de Maestricht, Mairan, etc. En 1739, il fit la connaissance d'Albert de Haller, dans une excursion au Creux-du-Van, et devint son correspondant pendant trente-deux années. Les 114 lettres qu'il lui adressa constituèrent une précieuse collaboration à l'«Enumeratio methodica stirpium Helvetiae Indigenarum». Elles sont aujourd'hui conservées dans le recueil autographe des correspondants de Haller à la Bibliothèque de la ville de Berne.

A la fois botaniste, géologue et météorologue, Abraham Gagnebin publia plusieurs études de botanique et de minéralogie dans les «Acta Helvetica», rédigea un catalogue des plantes du comté de Neuchâtel et de l'Evêché de Bâle et collabora «Traité des pétrifications» de Louis Bourguet et au «Mercure Suisse» (2). En 1757, il explora le Ballon d'Alsace, en compagnie du professeur Spielmann et en 1761, 62 et 63, il fit, pour lord Coventry, trois longs voyages dans les Alpes. En 1765, Jean-Jacques Rousseau, dont il avait fait la connaissance chez Du Peyrou, à Neuchâtel, passa dix jours chez lui à la Ferrière.

Avec l'aide de son frère Daniel, Abraham Gagnebin avait installé dans sa maison, un véritable Musée d'Histoire Naturelle. Nous avons eu la chance de mettre la main sur le catalogue qu'il rédigea en 1768, dans l'intention de mettre en vente ses collections. Ce catalogue était intitulé «Catalogue très-abrégé des curiosités naturelles qui composent le Cabinet des deux frères Gagnebin, de la Ferrière en Erguel, évêché de Bâle en Suisse, que l'on pourra négocier en faveur des Amateurs de l'Histoire naturelle. et dans lequel on trouvera de quoi former un cabinet curieux et considérable».

¹⁾ Lettre à Haller du 15 déc. 1741, (No 5).

²⁾ La liste de ses publications a paru dans les "Biographies neuchâteloises" de Jeanneret et Bonhôte, tome I, p. 357-62.

CATALOGUE

TRÈS-ABRÉGÉ

Des curiosités naturelles qui composent le Cabinet des deux freres GAGNEBIN, de la Ferriere en Erguël, évêché de Bâle en Suisse, que l'on pourra négocier en faveur des Amateurs de l'Histoire naturelle, & dans lequel on trouvera abondamment de quoi former un cabinet curieux & considérable.

Le gones qu'on en fait ent

Titre du «Catalogue».

Curieux et considérable, c'étaient bien, en effet, les épithètes qui convenaient à un tel musée et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pu résister à la tentation d'en citer quelques pièces. Le catalogue comprend deux parties. L'une se rapporte aux animaux, végétaux, minéraux, coquillages, etc., l'autre aux monnaies et médailles. Parmi les quadrupèdes, nous avons relevé:

un morceau de momie d'Egypte des mâchoires de loutre, loup, castor, ours, morse, etc. un veau marin un tatou ou blaireau des Indes des bois de cerfs, daims, chevreuils, chamois, etc. une petite défense d'éléphant un marteau de rhinocéros pesant quatre onces et demie des squelettes de taupe, tortue, agneau à six jambes, etc.

Parmi les volatiles et les amphibies, se trouvaient des nids d'alcyons, «manger délicieux à la Chine» nous dit le catalogue, des becs de toucan, des écailles de tortues, «les unes avec le squelette de la tortue, et d'autres avec l'animal desséché», des lézards à longue queue du Surinam, des salamandres, plusieurs espèces de serpents et soixante-deux sortes de poissons: marsouins, raies, dragons et anges de mer, requins, esturgeons, baveuses et hyppocampes, ainsi qu'un hérisson de mer des Antilles et un poisson-coffre du Nil.

Il y avait encore quatorze tiroirs de quinze à seize pouces de largeur sur treize de profondeur, remplis de coquillages, des coraux, des marbres d'Italie, de Suisse, des Indes et d'Egypte, toutes sortes de pierres précieuses, tels que topazes, jacintes, émeraudes, saphirs, opales, agathes. Enfin, trois à quatre mille pétrifications dont l'énumération occupe vingt-cinq pages de la brochure d'Abraham Gagnebin.

La pièce la plus remarquable de ce curieux musée était une étoile de mer pétrifiée, appelée par certains auteurs: étoile de mer esculente (Bélon), par d'autres: lune de mer (Gessner), soleil de mer (Rondelet), ou étoile à rayons en queue de lézard (Réaumur). Cette étoile d'un poids d'une once et trois drachmes, avait été trouvée en mai 1733 à la Ferrière, dans un champ qui avait été marné. Abraham Gagnebin en faisait suivre sa description de ces quelques mots: «Elle est l'unique en Europe, exceptée celle qui est dans le Cabinet de la princesse de Baden-Dourlach. Celles ressemblantes à celle-ci, que l'on voit dans quelques cabinets de curieux, n'en étant que des copies tirées en gypse ou plâtre, et en terre glaise.» Cette pétrification remarquable se trouve aujourd'hui au musée de Bâle, sous le nom d'«Ophiura Gagnebini» que lui a donné le professeur Mérian, au début du XIXe siècle.

Outre ces curiosités de la nature, ce Cabinet contenait environ 680 monnaies grecques, romaines et gallo-romaines, égyptiennes, assyriennes, etc., ainsi que plusieurs petites statues ou idoles antiques, un Jupiter lance-foudres, un satire à jambes tronquées, le dieu Canopus des Egyptiens, un Apollon en bronze, venant de Naples, un ciseau antique en bronze, etc.

Dans sa correspondance avec Albert de Haller, Abraham Gagnebin fait de fréquentes allusions à son Musée. Tantôt, il lui annonce une nouvelle acquisition, tantôt, il décrit une pièce qui

lui est particulièrement chère. Un ami lui apporte une vertèbre de baleine d'un poids de 17½ livres, un autre lui envoie une dizaine de papillons de la Caroline, un troisième lui fait don d'une superbe corne d'ammon trouvée dans son jardin(1). En février 1758, il raconte que M. Hoffmann, chirurgien-major à Maestricht,



Abraham Gagnebin 1707-1800. (Propr. MHz Brandt, La Ferrière.)

vient de lui faire parvenir une caisse contenant un rouleau des plus belles estampes de la Hollande, parmi lesquelles se trouvaient des gravures de la famille d'Orange par Houbraken, une boîte remplie de coquillages, une armure de tatou, un poisson volant, des insectes du Surinam, un rein humain injecté, ainsi que des pétrifications(1).

Nombreuses étaient les pièces que Daniel Gagnebin avait rapportées de ses voyages de France. Abraham cite un automate



Ester Gagnebin, née Marchand. (Propr. Mlle Brandt, La Ferrière.)

¹⁾ Lettres des 5 juillet 1743 (No 7), 8 octobre 1755 (35).

²⁾ Lettre du 8 février 1758 (Nº 51).

qui «fume du tabac, remue la tête et les yeux et bat deux marches françaises». Cet automate, habillé de l'uniforme des tambours des Gardes suisses de Paris, mesurait trois pieds de hauteur et avait été présenté à Versailles à «Monsieur le Dauphin» (1).

Sans cesse, les frères Gagnebin augmentaient leurs collections par des échanges. C'est ainsi qu'Abraham constitua presque essentiellement sa bibliothèque. Contre une centaine d'oiseaux empaillés, Réaumur lui offrit ses mémoires sur les insectes en six volumes; pour avoir mis des noms exacts sur ses herbiers, le professeur Spielmann lui envoya quatre-vingts estampes en mezzotinto; pour les innombrables plantes et champignons que Gagnebin ne cessa de lui envoyer, au long de leur trente-deux années de collaboration, Albert de Haller lui fit cadeau de presque tous ses ouvrages dans les éditions originales.

On comprend que Thurmann ait pu écrire que ce musée jouissait d'une très certaine célébrité et que ces collections étaient signalées dans bon nombre de publications. Outre ces correspondants habituels, innombrables furent ceux qui vinrent à la Ferrière admirer toutes ces richesses. Osterwald s'y rendit en compagnie des comtes de Muiszeck et du célèbre Parisot, l'artificier du roi de Pologne à Lunéville; Du Peyrou y entraîna Rousseau; le fameux Davila, qui avait formé un superbe Cabinet d'histoire naturelle à Paris et qui, après l'avoir vendu plusieurs milliers de livres, fut nommé directeur perpétuel du Cabinet d'histoire naturelle de Madrid, vint spécialement à la Ferrière admirer l'étoile de mer pétrifiée et tenta vainement de l'acquérir(2).

En janvier 1768, sur proposition de Haller, Abraham Gagnebin fut reçu membre de la Société Economique de Berne, et, en 1790, le Genevois Necker donna son nom à un genre de mimosées, dont on connaît deux espèces: la «Gagnebina tamaris-

cina» et la «Gagnebina axillaris».

Dans les troupes de la Seigneurie d'Erguel, Abraham était capitaine de milices et c'est en cette qualité qu'il rendit hommage au Prince-Evêque de Bâle en 1758. Il mourut à la Ferrière le 23 avril 1800, âgé de quatre-vingt-treize ans, laissant d'innombrables manuscrits portant sur les sujets les plus divers: botanique, géologie, ornithologie, géographie, histoire et mécanique. De son mariage, célébré en août 1735 avec Ester-Marie, fille de Jacob Marchand, de Sonvilier, Abraham Gagnebin avait eu quatre fils et deux filles.

Seul, l'aîné de ses enfants, Alexandre, né le 22 juin 1737, suivit la tradition familiale en se consacrant à la médecine. Après

¹⁾ Lettre du 22 février 1740 (No 4).

²⁾ Lettres des 10 nov 1767 (No 90), 9 janv. 1768 (No 93) et 9 juillet 1772 (No 112).



Diplôme de membre de la Société Economique de Berne remis à Abraham Gagnebin.

avoir étudié pendant deux ans à Maestricht, sous la direction du bâlois Hoffmann, chirurgien-major de la Ville et de l'Hôpital, et après avoir été quelque temps chirurgien d'un régiment suisse au service de Hollande, il entra en juillet 1760 à l'Hôpital royal de Hanovre. Ce jeune homme fort doué mourut d'une fièvre foudroyante, le 9 décembre 1760, à Detmold, en Westphalie, après huit jours de maladie.

Les trois autres fils d'Abraham Gagnebin, Simon-Pierre, Frédéric-Guillaume et Henri-Louis, furent des graveurs et horlogers de talent. Ils font l'objet d'un paragraphe particulier.

VI

LE MAJOR DANIEL GAGNEBIN MEDECIN ET PHYSICIEN.

Le plus fidèle et le plus utile collaborateur d'Abraham Gagnebin fut son frère Daniel, de deux ans plus jeune que lui, puisqu'il était né le 11 février 1709.

Comme son aîné, Daniel Gagnebin reçut une éducation patriarcale, puis se rendit au Collegium Erasmi et à l'Académie de Bâle pour y suivre les cours de physique et de médecine. A sa majorité, il entra dans un régiment suisse au service de France, devint bientôt capitaine d'une des compagnies du régiment de Sonnenberg et fut créé chevalier du Mérite militaire, ordre qui équivalait, pour les officiers protestants, à la Croix de Saint-Louis.

De retour à la Ferrière, Daniel retrouva son frère Abraham et se mit à exercer la médecine. Tous deux, par leurs goûts et leurs aptitudes, furent amenés à collaborer dans leurs recherches scientifiques, aussi n'est-il pas inutile de recourir également à l'ouvrage que Jules Thurmann a écrit sur Abraham pour trouver des détails sur la vie de Daniel(1).

Si Daniel Gagnebin s'intéressait également à la botanique et à la paléontologie, il excellait surtout en physique expérimentale et en mécanique. On connaît le jugement qu'a porté sur lui le banneret Osterwald(2), jugement qui a été reproduit plusieurs fois déjà par des historiens. Il y est dit notamment que Daniel Gagnebin avait inventé une machine pour l'inoculation du vaccin, qu'il connaissait, par ses expériences, les phénomènes de l'élec-

¹⁾ J. Thurmann, p. 5-6.

^{2) &}quot;Description des Montagnes et Vallées, etc...", p. 112-113.

tricité et qu'il s'était principalement attaché à l'optique, ayant construit lui-même des télescopes, microscopes et divers miroirs.

Un autre écrivain, Johann-Rudolf von Sinner, auteur d'essais et de satires, directeur de la bibliothèque de Berne, nous dit que Daniel Gagnebin «cultivait la physique expérimentale, possédait des instruments pour l'électricité, des aimans avec lesquels il exécutait quelques tours de comus et plusieurs instruments d'optique» (1).

Daniel Gagnebin était donc à la fois médecin, physicien et mathématicien. Ses inventions et, en particulier, son instrument pour l'inoculation du vaccin lui valurent l'honneur d'être agréé

membre correspondant de l'Académie de Goettingue.

Dans une lettre à M. Laurent Garcin, Dr en médecine, membre de la Société Royale de Londres et correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, insérée dans le «Journal Helvétique» du mois de mars 1745, Daniel Gagnebin faisait part de ses recherches et de ses découvertes sur les «Oeufs Philosophiques». Il est intéressant de citer le début de cette lettre qui nous montre la manière dont Daniel concevait la science qu'il affectionnait:

«Rien n'est plus agréable pour un Physicien, que les décou-«vertes auxquelles on parvient, dans la recherche des secrets de «la Nature, surtout quand les phénomènes qu'elle présente sont «nouveaux et frappans. Les Dépenses que l'on fait pour en réité-«rer les Expériences et vérifier les Observations, ne balancent en «aucune manière le plaisir que l'on a de satisfaire son inclination «et celle des Amateurs de cette Science, aussi aimable qu'elle est «utile.»

Durant les années 1756, 57 et 58, Abraham et Daniel Gagnebin furent surpris deux fois par jour à observer les conditions atmosphériques: baromètre, thermomètre, vents, pluie et neige. Ces observations insérées dans les «Acta Helvetica», en regard de celles que J.-J. d'Annone avait faites à Bâle, à la même époque, demeurèrent longtemps les seules qui avaient été faites à une telle altitude (1050 m.) dans cette partie du Jura(2).

Daniel Gagnebin publia plusieurs fois le résultat de ses expériences de physique ou de chimie. La bibliothèque cantonale d'Aarau possède un fascicule de quatre pages intitulé: «Analyse des Eaux minérales de Schinznach, par Mr D. Gagnebin», et Mlle M. Brandt, de la Ferrière, un imprimé portant pour titre: «Pillules Helvétiques desobstructives, dépuratives du sang et de la limphe; spécifiques pour les Maladies ci après énoncées, par D. Gagnebin, Médecin à la Ferrière».

Sur tous ces sujets scientifiques, Daniel Gagnebin était en

3) J. Thurmann, p. 76-7 et "Acta Helvetica", Vol. III et IV.

^{1) &}quot;Voyage historique et littéraire dans la Suisse Occidentale", I, p. 212.

relations avec le chanoine d'Eberstein, le bourgmestre de Zurich J.-K. Heidegger, le géologue bâlois Hoffmann, établi à Maestricht, le professeur J.-J. d'Annone et les frères Daniel et Jean Bernoulli de Bâle. Plusieurs fois, il chargea son frère de demander à Haller de lui prêter un livre difficile à obtenir, mais il ne semble pas qu'il ait jamais entretenu de correspondance

avec le grand savant bernois.

Daniel Gagnebin avait fondé à la Ferrière un Hospice pour le traitement des aliénés. La cour de Porrentruy, désirant encourager cet établissement, accorda en fief, à la commune de la Ferrière, le domaine du Château d'Erguel, qui servit ainsi de fortune immobilière audit Hospice. Quelques auteurs croient que cet Hospice n'eut pas une longue durée et qu'il ne fut pas conduit «par des principes à tous égards conformes à la science» (1). Nous ne pouvons nous prononcer sur ce point, faute de documents précis, mais nous ferons remarquer que dans une de ses lettres à Haller, Abraham Gagnebin écrivit ceci: «Mme la Baillive de Lentzbourg vient d'arriver icy un peu dérangée, c'est icy qu'on conduit ces sortes de gens là depuis fort longtemps; Mademoiselle d'Etrey s'est trouvée guérie l'année passée de la même maladie». (2)

A son retour de France, Daniel Gagnebin avait, à l'instar de son frère aîné, pris du service dans les troupes du Prince-Evêque de Bâle. En 1751, il commanda, en qualité de major, le détachement de troupes biennoises massées à Sonceboz «au passage de Messieurs les Envoyés de Berne». En juillet 1755, il se rendit avec Abraham au devant de lord Keith, maréchal d'Ecosse et gouverneur de la principauté de Neuchâtel. Après la revue des troupes, à la Sagne et à la Chaux-de-Fonds, milord Maréchal fut

invité à dîner chez un oncle des Gagnebin(3).

En novembre 1758, Daniel Gagnebin commanda les troupes d'Erguel, qui vinrent à Bienne prêter serment à l'Evêque Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein et au banneret Wildermett. Dans son Lexicon suisse, Holzhalb dit que Daniel, en sa qualité de Major-Général du Département d'Erguel, commandait environ sept cents hommes (4). Quelques années plus tard, en septembre 1776, il se rendit à nouveau à Bienne, à la tête de ses troupes, afin d'y rendre hommage au nouveau Prince-Evêque, le baron Frédéric de Wangen, d'heureuse mémoire.

Dans une brochure, parue chez J. P. Jeanrenaud et Cie, Im-

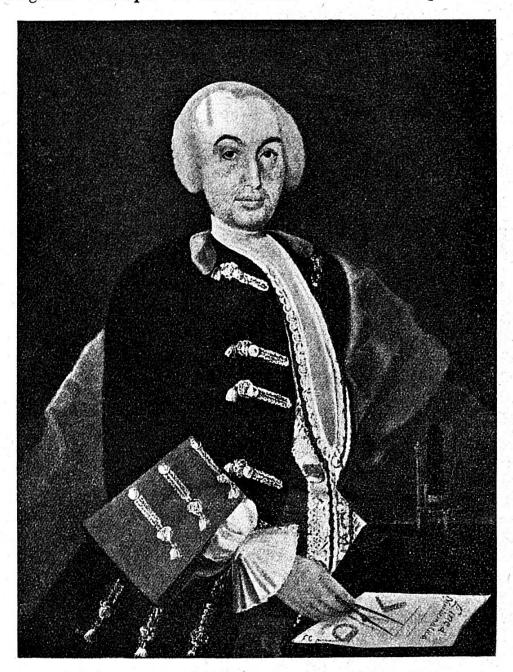
^{&#}x27;) Voir "Abrégé de l'Histoire de l'Evêché de Bâle" par C. F. Morel, p. 338-9.

²⁾ Lettre No 11 du 17 avril 1747.

³⁾ Lettre No 29 du 14 juillet 1755.

Holzhalb, «Schweizer Lexicon», 2e partie, Tome XXII, p. 395.

primeurs du Roi à Neuchâtel, en 1776, et intitulée «Relation succinte de la tournée de S. A. révérendissime et illustrissime Monseigneur l'Evêque de Bâle Prince du Saint Empire Romain,



Daniel Gagnebin. 1709-1781. (Propr. de Mile Brandt à La Ferrière.)

pour y recevoir l'hommage de ses peuples», Daniel Gagnebin raconte comment Frédéric de Wangen, accompagné d'un éclatant cortège de chambellans, grands veneurs, barons, gentilshommes et ecclésiastiques, fut reçu à Bienne, puis à Neuveville et à Courtelary. Cette brochure se termine par ces mots: «On a lieu d'admirer l'harmonie et la paix qui ont géné-«ralement régné chez tous les sujets, tant grands que petits, offi-«ciers et soldats, dans les différents départements où S. A. a «paru pour le bonheur de ses peuples. Il semble que ce gracieux «prince ait réuni tous les cœurs pour n'en faire qu'un corps et «qu'une âme, malgré la diversité des sentiments que peuvent oc-«casionner la différence de climats et de caractères. Et l'on voit «la satisfaction de s'entendre répéter de l'un à l'autre combien «l'on étoit heureux d'avoir un si bon prince.

«Oui, oui, mes chers compatriotes, vivons dans cette douce «et flatteuse espérance, en suppliant l'être suprême de conser«ver un prince si précieux à ses sujets, jusqu'à un âge où rassasié «de jours après avoir glorieusement régné sur des peuples sou«mis, il soit en exemple à ses illustres sucesseurs, pour que nos «arrières-neveux, aussi heureux que nous, bénissent à jamais un

«sort digne d'envie.»

Lors du défilé des troupes dans la ville de Bienne, en l'honneur du Prince-Evêque, Daniel précédait à cheval le bataillon d'Erguel, dans lequel figuraient également ses frères Abraham et Frédéric en qualité de capitaines de milice, et trois de ses neveux: Frédéric-Guillaume, aide-major, Charles-Philippe, capitaine de Grenadiers, et Henry-Louis, sous-lieutenant.

On ne connaît pas les raisons qui incitèrent Daniel Gagnebin à quitter la Ferrière, en cette même année 1776, et à s'établir à la Chaux-de-Fonds. Mais cela lui permit d'entretenir des relations très étroites avec les deux célèbres constructeurs d'automates: Pierre et Henri-Louis Jaquet-Droz. M. le Dr. Marius Fallet a fort bien montré, dans un article paru dans la «Fédération Horlogère», du 8 décembre 1937, que Daniel Gagnebin fut en quelque sorte le protecteur de Pierre Jaquet-Droz, qui marcha sur ses traces à l'Académie de Bâle et bénéficia de ses nombreuses relations avec le monde savant, notamment en France (1). On trouve, d'ailleurs, dans un recueil rédigé par Abraham Gagnebin. intitulé «Mélanges curieux», daté de 1775, et conservé dans les archives de famille, une «Description succinte de divers ouvrages de mécanique inventés par les sieurs P. et H.-L. Jaquet-Droz, horlogers et artistes à la Chaux-de-Fonds.» Ce recueil prouve que les frères Gagnebin collaborèrent étroitement avec les Jaquet-Droz.

A son retour de France, Daniel Gagnebin avait épousé Madeleine, fille de David-Louis Sagne, communier de la Sagne et paroissien de Saint-Imier, mais il n'avait pas eu d'enfants. Leur traité de mariage, signé d'Adam-Louis Monin, notaire à Sonvilier,

^{1) &}quot;Les Jaquet-Droz et Leschot", p. 34.

est daté du 22 mars 1736. Daniel Gagnebin mourut intestat et fut enterré le 13 octobre 1781 à la Chaux-de-Fonds. Six semaines plus tard, ses héritiers, au nombre de cinq souches, se présentèrent devant la justice civile de la Chaux-de-Fonds et obtinrent l'investiture des biens de la succession(1). Or, M. M. Fallet a retrouvé dans les minutes du notaire Jonas Voumard, de Courte-lary un testament de Daniel Gagnebin daté du 15 novembre 1752. Le «Major Daniel Gagnebin, très expert chirurgien de Renan demeurant à la Ferrière», léguait notamment:

«au Fonds des pauvres de la communauté de Renan, la «somme de 20 écus petits.

«à Messieurs ses frères Abram et Frédéric Gagnebin ses «habits bleus, bruns et vert et son linge à être partagés entre eux.

«à Monsieur son frère ainé le plus beau de ses équipages de «cheval (bleu galonné) consistant en housse et chaperon de pis«tolet et en sa meilleure selle.

«à Monsieur son frère cadet un équipage équivalent à celui «donné à Monsieur son frère ainé.

«à son neveu et filleul Henry-Louis, fils de Monsieur Abram «Gagnebin, sa montre d'or.

«à celui ou à ceux de ses neveux qui se voueront à la mé-«decine et chirurgie ses livres de physique, de mathématiques, de «médecine et chirurgie et sa pharmacie.

«à tous ses neveux, tous ses autres livres mêlés pour être «partagés entre eux, excepté ceux de dévotion, qu'il réserve «pour son épouse.»

Tous ses biens paternels et maternels devaient être partagés entre «Messieurs ses frères et Mesdames ses sœurs», mais son épouse devait en conserver la jouissance sa vie durant, exception faite des legs ci-dessus mentionnés.

Il nous paraît impossible que la justice de la Chaux-de-Fonds ait ignoré l'existence de ce testament. Il nous semble plus probable que Daniel Gagnebin répartit la majeure partie de ses biens avant de quitter la Ferrière et que son testament se trouva en conséquence révoqué. M. von Sinner n'a-t-il pas écrit dans son «Voyage historique» que «le major Gagnebin autrefois officier en France, pratiquant la chirurgie à la Chaux-de-Fonds, où il a rendu service à l'humanité en inoculant par des outils qu'il a inventés, avait pour tout logement deux chambres». Et, après avoir décrit ses expériences de physique, il ajoutait : «On ne peut réunir plus de talens dans un plus petit espace».

¹⁾ Registre des causes civiles de la Chaux-de-Fonds, vol. A. 67, p. 231.

VII

TROIS ARTISTES DE TALENT.

Trois des fils du naturaliste Abraham Gagnebin se distinguèrent dans les domaines apparentés de la gravure et de la chronométrie de précision. Dans sa «Description des Montagnes de Neuchâtel et Vallangin», publiée à Neuchâtel en 1766, le banneret Osterwald, parlant de ces trois jeunes artistes, écrivait: «Deux sont graveurs en creux, en taille douce et en or de diver-

ses couleurs, le troisième est un habile finisseur» (1).

L'aîné des trois, Simon-Pierre, naquit à la Ferrière le 4 mai 1741. A l'âge de quatorze ans déjà, il collaborait aux travaux de son père en dessinant des plantes, d'après nature, pour ses herbiers et ses catalogues. Nous avons retrouvé chez Mlle Marcelle Brandt, à la Ferrière, des «Dessins et descriptions de plantes et arbres exotiques faits par Gagnebin l'aîné», que son fils Simon-Pierre avait fort bien coloriés. De son côté, la Bibliothèque du Collège de Porrentruy possède un Recueil composé de plusieurs études de botanique que Albert de Haller avait données à Abraham Gagnebin et que Simon-Pierre avait illustrées de ravissantes planches en couleurs. L'une d'entre elles est reproduite dans le tome second des «Arts dans le Jura bernois», du prof. G. Amweg.

Simon-Pierre Gagnebin fit une partie de ses études à Mulhouse, puis il entra en apprentissage de graveur chez Daniel Humbert-Droz, son parent. «Il ouvrit sans doute lui-même un atelier de gravure à la Chaux-de-Fonds, nous dit M. Amweg, dans l'ouvrage cité plus haut(2), mais il ne dut pas y faire de brillantes affaires, car, le 7 décembre 1764, il emprunta au Fonds de l'hôpital de la communauté de Renan une somme de 400 écus faibles, avec le cautionnement de son oncle, le médecin et major

Daniel Gagnebin».

En 1765, Simon-Pierre épousa Sophie Nicolet, sœur du célèbre graveur Bénédict-Alphonse Nicolet, de Saint-Imier, et leur deux existences suivirent dès lors le même cours. En octobre 1767, Simon-Pierre Gagnebin partit pour Paris, précédant de quelques mois son propre beau-frère. Avant son départ, il vendit aux enchères son mobilier et matériel de graveur. Dans ses «Arts dans le Jura bernois», M. Amweg a donné un extrait de l'acte de vente, qui ne comportait pas moins de 565 numéros. Relevons seulement que Simon-Pierre vendit plus de cent estampes, une

¹) p. 113.

²) p. 449.

vingtaine de peintures, deux portraits, des poinçons et des pierres à eau, une boîte de numéros et caractères, une boussole, plusieurs cartes géographiques, un baromètre avec monture, un livre de devises et quelques cartes d'armoiries, trois violons, etc.

Bénédict-Alphonse Nicolet l'ayant rejoint peu après à Paris,

tous deux purent se consacrer pleinement à leur art.

Les Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Berne possèdent la copie d'une lettre adressée le 14 mars 1770 par le chancelier Billieux à l'abbé de Raze, ministre de S. A. près la cour de France, afin de recommander Simon-Pierre au ministre et lui faire obtenir

un privilège de maîtrise. En voici d'ailleurs la transcription:

«Les sieurs Nicollet et Gagnebin, sujets de l'Evêché qui par «leur application autant que par leurs talens font honneur à leur «patrie, désirent de vous devoir leur fortune; ils vous ont supplié «de vouloir obtenir pour le second un privilège de Maîtrise, dont «un certain nombre sera accordé à divers Corps de métiers de «Paris dans le temps du mariage de M. le Dauphin. Ils sont comme «vous le savez, Monsieur, d'habiles graveurs. Je connois particuliè-«rement leurs familles et leurs personnes, et voudrais leur être de «quelque utilité. Daignez, Monsieur, les protéger et je me per-«suade que, loin de vous exposer à quelques reproches, vous aurez «une satisfaction bien grande d'avoir obligé des gens à talens et «pleins de sentimens.»

Cette lettre eut probablement l'effet désiré, car nous savons que quelque temps plus tard, Simon-Pierre fut nommé «graveur ciseleur des bijoux de la reine Marie-Antoinette», tandis que son épouse était admise à la cour en qualité d'«ouvrière en cheveux», c'est-à-dire de coiffeuse de la reine.

Ce talent, plein de promesses, fut brisé prématurément à l'âge de 45 ans. Son acte de décès, conservé aux Archives de la Seine, nous apprend qu'il fut inhumé dans le cimetière des Protestants étrangers à Paris, le 27 novembre l'an 1786.

L'aîné de ses fils, Charles-Frédéric-Auguste, se destinait aussi aux Beaux-Arts, nous dit encore M. Amweg. Le Il juin 1775, il est inscrit comme suit dans les registres de l'Ecole des Beaux-Arts: «Charles-Frédéric-Auguste Gagnebin, âgé de 16 ans ½, natif de Paris, demeurant rue du Harlay, près la Cité, chez M. Nicolet, graveur, protégé par M.Cochin» (1)

Ce jeune artiste prit part aux concours en septembre 1785, mars 1786, septembre 1786 et mars 1787. Malgré tous ses efforts,

le professeur Amweg n'a pu savoir ce qu'il devint.

Frédéric-Guillaume Gagnebin, frère puîné de Simon-Pierre, né le 3 janvier 1744 à la Ferrière, fut un chronométrier dans toute

¹⁾ Nicolas Cochin, secrétaire perpétuel de l'Académie royale, portraitiste et écrivain, fut un des plus célèbres graveurs et dessinateurs du XVIIIe siècle.

Les premience fluns que jen ai observées vont à 5 familles bland de lait, culories derverdatre en dessous. Ces familles débordent deviviron 10 lignes :- hors de leud calice , et hait que inqui est enfonços dans les mome catico est presque au sty longue. Elles s'arrondissent à chad extremité, où elles ont demy proved to stange, ut où eller Sont cronolees en pointes et comme dentier. vend de Men; de conjer en 5 pointes, accompagnes à la naistant d'unes en auter espired e colle composer de 5 où 6 feutles comma persons par l'eailles, - très plantairs, longues de 5 où 6 feutles comma persons par l'eailles, expistile est enferme dans les fant de cer calices. Il ost long denviron Il lignes cultindrique, vord pale, large dinatigne, sunmonte part plats blanes et - crochur parilesbout, accompagne de 10 Etamines blanches, longues dun - pouce, delives, chargées chacunes d'un sommet condrer, posés en travers, long pouce, delives, chargées chacunes d'un sommet condrer, posés en travers, long June lique Su't demy-liquer des langer.

Lor squelo flut ests posses, lapis sile fait creved le calice, at devication fout cifindique, pointus, long d'un pouve, épais des liques, qui souver en 5 feuit cifindique, pointus, long d'un pouve, pais des liques, pri souver pointuis, pointos et laises vous plusiums graines, noires, platos, presqui ovales, pointuis, mines et comme feuilletiels Sul las bords, longues d'une ligeur, un presuplus étreit, attachées à un placenta blanes et cylindriqued aussy releves despetites énirunes ausquelles les graines sont attachées Lugad andes depouilles des leur peaud noire, on midicour et lobes blancs mines et charnes. Les feuilles machées sont douceatry Saved Therbor La racing nist par tout a fait John acrets Les flurs nont year dodow . Elles varient drangement . Tutro les flues blanches que lon vice t didécrired, il y una de blanches avenum consonne rouges brun bers le milien, dent les traits surchaque feuille Sont Surmonter de 2 Thy a des fluers blanches, veineer de pour pred avec und couronne à trois points de nième coulon Sul chaque fuille. Quelques offers out he felittes blanches, mais pur purines dans les fond, avenued couronned noisiend ale deli de laquille les coulend de pour franço On voil. L'autres flures purpurin land, vienus de pourque jusquaux extremited, and Hyen as dername confuel, mais Jans comonne). Quelquis unes sone purpurines sulles bords, rouges dans la restudes failles, aveilas Couronne Myenia de Samblables aver les couronnes plus fonces. Dustres couled depourped veines to gris- delin about couroned noire). De couled de lie de vin aver la comonne more. Couland de lies de view à couronne noire aver les bords blanchaires. content a la place to la codrodno. Toutes we flower sont blane Sales tinant Surboundated luisant part dessous, exceptes celles qui sale pourpravif. Celle coulind periodes deux colers. Lan rapport à la grandent -des fluirs allevaries sol les differens pieds. Celles qui sont demi doubles sont à 2 range des femilles, Savoid 5 à chaques rang, Mitous les methos variete des couliurs. Il y and une sont dont le femilles sont Handles veines les mertos variete des couliurs. Il y and une vorte dont les feuilles sont dans les veines des purpurind autrois pointes. Il y à une figure dans a cobel qui ne répresente pas trop mal l'oruillet ques l'on vient des docrires, mais les nom nes luy convent pas. Il l'appelle -Cargophyllus minimus humilis, atter, exoticus, flores candido, ambena. Lab. Icono 1115. Andere aldereluyaste leeghe, wtlandische—
Ginostel Kens / zeer lustich met witte bloem Kens. Lobel. Belg. Rast. 1. pag. 531. 1edo river.
esi a, fleur blanche, apparpent au lilone quadrifida de Linner Class. 10.

Dianthus Chinensis Linnai Class. 10.



Caryophyllus Sinensis, Supinus,
Leucoii folio, flore vanio.
Tournefort. Act 1705 Tal. 5. & 53 uther p. 220. V5.280. [
"Toerhuave Lugdb. 1. pog. 219. 19.50 H.
& Miller Gardones Dict Tom 1. 18.1. Scon 81. fig. 2.

Habitet in China. Hospicatur subdio, perennic.

Descriptio Linnai .

Radix vivax, parum ropens. Caules pedales, erectiusculi, superne dichotomi, laves.

Tolia lanceolata, angusta, glabra, acuminata. Calycis squamme aquales, fere tuhi longitudine erecto patula, e lata basi lineares, acuminata. Corollas crenatas, subtus subvirescentes, supras sanguinea, margine incarnoto, annulo centrali nigro crenato, Anthera carulea.

Sigli inflexi.

Deux pages d'un ouvrage de botanique rédigé par Abraham Gagnebin et illustré par Simon-Pierre Gagnebin, son fils. (Photo Nicolet)

l'acception du terme. A l'instar de son cousin, le célèbre Jacques-Frédéric Houriet, il se rendit à Paris et étudia spécialement la théorie et la fabrication du ressort spiral. En 1769, il habitait chez le fameux Berthoud, rue du Harlay, près la porte Dauphine.

A son retour au pays, vers 1787, il s'établit au Locle, où il travailla quelque temps dans la maison Courvoisier-Houriet, ses

cousins, qui avaient acquis une renommée européenne. Il succéda ensuite à son oncle en qualité de major en chef des troupes de l'Erguel et vint s'établir, à la fin du siècle, à Saint-Imier, où il

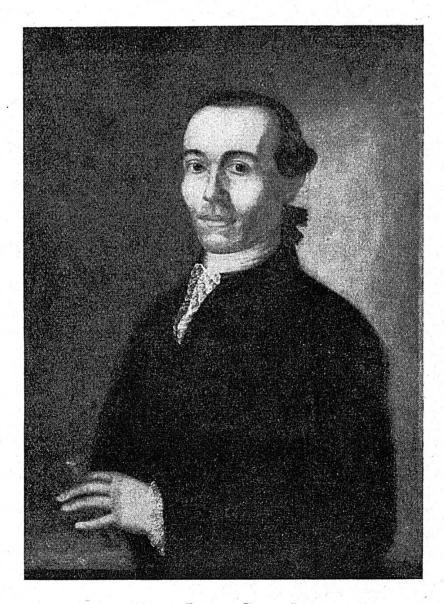


Marie-Madeleine Gagnebin, née en 1746. (Propr. Mme Dr Witzig, Winterthour) (Photo Linck, Winterthour)

exerça les fonctions de directeur des postes. Il mourut dans le grand village jurassien le 20 janvier 1810.

Le cadet, Henri-Louis Gagnebin, naquit à la Ferrière le 9 juin 1745. Il fut graveur de boîtiers de montres et travailla beaucoup pour ses parents, les Humbert-Droz et les Calame de la Ferrière, tous fabricants de boîtes de montres, orfèvres comme on disait

alors. M. Gustave Amweg lui a également consacré une petite notice dans son histoire des «Arts dans le Jura bernois», à laquelle nous renvoyons le lecteur pour plus de détails.



Henri-Louis Gagnebin
1745-1834.
(Propr. Mme Dr Witzig, Winterthour)
(Photo Linck, Winterthour)

Lors de la tournée du prince de Wangen en 1776, Henri-Louis était sous-lieutenant dans la compagnie de son oncle, le capitaine Frédéric Gagnebin. Peu après, il fut nommé lieutenant dans cette même compagnie. Le 9 octobre 1773, il épousa Marie-Madeleine Girardmaire qui lui donna quatre enfants: une fille morte en bas âge, et trois fils:

Henri-Louis, né le 17 juin 1774, graveur comme son père, maire de la Ferrière de 1805 à sa mort, survenue aux Etats-Unis en 1811.

Gustave, né le 4 avril 1779, graveur et receveur des péages à Renan, puis lieutenant du préfet à Courtelary dès 1832, décéde le 10 septembre 1857, laissant deux enfants.

Adolphe, né le 25 septembre 1780, juge et notaire, qui succéda à son frère en qualité de maire de la Ferrière. C'est lui qui est l'objet du chapitre IX de cette étude.

VIII

LE NOTAIRE CHARLES-PHILIPPE GAGNEBIN ET LA REVOLUTION FRANCAISE.

Frédéric Gagnebin, né à Renan en février 1727, était le fils cadet d'Abraham II. Ses trois frères s'étaient dévoués à la médecine et aux sciences, il se consacra aux études juridiques. Le 23 novembre 1748, le notariat lui était «gracieusement conféré par S. A. l'Evêque de Bâle». De cette date à 1787, époque où il se retira de la vie publique, Frédéric Gagnebin ne remplit pas moins de quarante-cinq minutaires in folio, dont plusieurs comprennent près de huit cents pages. Dès 1755, il cumula ces fonctions avec celles de justicier et de greffier seigneurial d'Erguel.

Cette brillante carrière faillit, cependant, être brisée dès le début, par un incident malheureux. Lors de la grave maladie d'Adam-Louis Monin, qui occupait, depuis longtemps, les hautes fonctions de maire de Saint-Imier et de commissaire des fiefs de S. A. en Erguel, se déchaîna une violente campagne contre Frédéric Gagnebin, accusé de vouloir briguer les fonctions qui allaient de-

venir vacantes par la mort de ce magistrat.

Selon les propres termes employés par le Grand Baillif d'Erguel, David Imer, dans une lettre(1) qu'il adressa à la cour, Frédéric Gagnebin était «un jeune homme osant tout et voulant absolument s'enrichir».

Là-dessus se greffa un accident de chasse, provoqué involontairement par Frédéric Gagnebin sur le territoire de Valangin et qui coûta la vie à un ressortissant de l'Evêché de Bâle. Tandis que le notaire de Renan était provisoirement relevé de ses fonctions, son frère, le major Daniel Gagnebin, prenait sa défense et commençait une violente campagne, en vue de faire éclater la pleine innocence de son frère et de provoquer sa réhabilitation.

¹⁾ Arch. de Berne, B 187, Procès-pénaux. Lettre de D, Imer datée du 21 avril 1760. i a dime indep

Toutes ces circonstances avaient indisposé la population et l'on comprend que le Grand-Baillif ait pu écrire qu'elle éprouvait «une grande aversion à l'égard du Justicier Gagnebin, aversion qui rejaillissait même sur Monsieur le Major, à cause de la violence avec laquelle il soutient son frère».

Dans la crainte de troubles, David Imer fit suspendre le «renouvellement de la Justice de Saint-Imier» jusqu'au 19 avril 1760.

Le 15 avril 1760(1), après avoir examiné les circonstances qui avaient précédé et accompagné la mort du malheureux ressortis-



Cartouche aux armes Sandoz et Gagnebin sur la maison de famille à La Ferrière

sant de l'Evêché, circonstances excluant toute idée de meurtre volontaire, considérant, d'autre part, que Frédéric Gagnebin avait satisfait à la partie civile, le Conseil d'Etat de Neuchâtel, sous la présidence de Samuel Osterwald, en l'absence du gouverneur de la Principauté, S. E. Milord Keith lui accordait la grâce, au nom du Roy, imposait «silence perpétuel au Procureur Général de S. M.» et lui permettait «d'entrer librement et de séjourner tranquillement et paisiblement comme ainsi qu'auparavant» dans la Principauté.

Le jour des élections de la Justice de Saint-Imier(2) le bruit se répandit que le Justicier Gagnebin serait réhabilité en vertu

¹) Arch. de Berne, B 187, P. crim. Lettre de grâce du 15 avril 1760, signée D. Huguenin

²⁾ id. Lettre de D. Imer du 21 avril 1760.

d'une patente seigneuriale, dans ses fonctions de juge et notaire. Plusieurs membres de la Justice, adversaires politiques de Frédéric Gagnebin, menacèrent de démissionner. Il fallut les exhortations et les menaces du baillif d'Erguel pour ramener le calme.

Aussitôt, le major Daniel Gagnebin partit pour la Cour avec une patente réclamant la réhabilitation de son frère, mais sans succès. Il fallut une nouvelle requête pour fléchir le Prince-Evêque qui, finalement, réhabilita Frédéric Gagnebin, dans ses fonctions de notaire.

En remerciement, Daniel Gagnebin adressa à son «Reverendissime, Illustrissime, Très Gracieux Prince et Souverain Seigneur», une lettre (¹) exprimant le désir de son frère de «s'aller présenter aux pieds de son Gracieux Souverain, pour lui rendre ses actions de grâce» et rappelant que, lors d'une démarche entreprise auprès du Prince par le maire Monin, son beau-père, Frédéric Gagnebin avait déjà eu l'honneur de «rendre des hommages à son Auguste Maître».

Quelques années après sa réhabilitation, Frédéric Gagnebin fut nommé greffier seigneurial d'Erguel et lorsqu'il s'agit de trouver un successeur pour le maire Monin de Saint-Imier, le bailli d'Erguel, David Imer, cita parmi les personnes capables de remplir cette charge, «le justicier et notaire Gagnebin de Renan, le lieutenant-baillival Houriet et le lieutenant de justice Pettremand». mais ce fut le notaire Abraham Houriet, de Saint-Imier, qui obtint la place.

En 1761, Frédéric Gagnebin était mentionné comme capitaine des troupes du Département d'Erguel et c'est en cette qualité qu'il participa à l'hommage rendu à Bienne à S. A. Frédéric de Wangen, en septembre 1776. Il mourut à Renan le 27 octobre 1792, dans sa 66e année. Son épouse, Marie-Clève Monin, fille du maire de Saint-Imier et commissaire des fiefs de S. A. en Erguel, lui

avait donné quatre fils et quatre filles.

Charles-Philippe Gagnebin naquit le 18 janvier 1750, à Renan. Il fut élevé avec d'autant plus de tendresse et de soins que tous ses frères et sœurs étaient morts en bas âge. Il s'essaya d'abord aux affaires et, associé avec l'un de ses cousins, il fit pendant quelques années le commerce des montres, mais au moment où son père se retira de la vie publique, il décida de reprendre l'étude paternelle et le 16 juin 1787, à l'âge de 37 ans, il prêta le serment des notaires. Quelques semaines plus tard, il était nommé lieutenant de justice et greffier seigneurial d'Erguel.

En cette dernière qualité, il dut se rendre maintes fois au Tribunal Suprême de Courtelary, qui fonctionnait tantôt comme

²) id. Lettres de D. Gagnebin du 3 mai 1760 et du 2 juin 1760i

Cour souveraine des Appellations, tantôt comme Assises Suprêmes. Le baron de Kempf d'Angrette, Grand Bailli de la Prévôté de Saint-Ursanne, présida ce Tribunal pendant de longues années en compagnie de six assesseurs: trois conseillers auliques de S. A. et trois juges du pays, pris à tour de rôle parmi les maires d'Erguel.

Lors de l'hommage rendu au Prince-Evêque de Bâle en 1776, Charles-Philippe était, nous l'avons vu, capitaine de la noble com-

pagnie des Grenadiers d'Erguel.



Le «Pavillon» construit en 1715 pour Abraham II Gagnebin, à La Ferrière. (Photo Nicolet)

A la fin de l'été 1792, au moment où les troupes prussiennes et autrichiennes, sous les ordres du duc de Brunswick, avançaient en direction de Paris, après avoir refoulé l'armée révolutionnaire au-delà de l'Oise, Charles-Philippe Gagnebin fut chargé de commander le contingent biennois dans le corps de troupes helvétiques qui, sous le commandement du baron de Roll, devait occuper les frontières du canton de Bâle.

Nous avons pu retrouver le cahier dans lequel le capitaine Gagnebin copiait toutes les lettres qu'il adressait en sa qualité de commandant. La première d'entre elles, datée de Bâle le 7 septembre 1792, s'adresse au commandant de bataillon Scholl, à Bienne:

«Monsieur!

«J'arrivay le Vendredi, dernier jour du mois qui vient d'ex-«pirer, avec le contingent qui m'a été confié; ne pouvant que les «louer tant par leur conduitte que leur obéissance. Arrivé près la «bannière de Soleure, je fis faire halte à mon monde pour pouvoir «me rendre vers le Major de place lui demander le passage de la «Ville, ce qu'il m'accorda tambour battant; nous arrivâmes à 11 «heures et ne repartîmes qu'à 4 heures du soir...

«Je vous diray que hier mattin Mr Richelieu d'Aiguillon s'est «émigré ici, pour certain, avec ses équipages. Mr De Martignac, «Commandant d'Huningue, hier à cinq heures du soir se rendit «encore au Club des Jacobins, ses équipages étoient tout prêts; il «crut aussi s'émigrer contre le soir, mais il fut arrêté par les «Gardes nationales qui le firent rebrousser chemin et il est aux

«arrêts dans sa maison.

«Les musiciens impériaux à Kehl vont les soirs sur les fron-«tières de Strasbourg et jouent l'air «Ça ira» mais par contre en «même tems, ils ont à leur tour planté un arbre sur lequel ils ont «posé un bonnet de nuit. S'il y a quelque chose pour vos ordres, je «suis logé chés Monsieur le Député Gémuséus, rue Franche.

«J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

«Monsieur! Votre très humble, très obéissant et fort dévoué «serviteur.

> «Gagnebin Lieutenant Commandant le Contingent «Biennois dans le Corps de Troupes Helvétiques.»

Quelques jours plus tard, il écrit au lieutenant Sandoz, de la Chaux-de-Fonds, depuis une redoute située à Hülften Schantz, sur un point avancé de la frontière, que l'on parle beaucoup du bombardement de Bâle et de l'entrée des belligérants sur notre territoire. Les Bâlois ont peur et quelques-uns d'entre eux sauvent déjà ce qu'ils ont de plus précieux. «On croit que l'Empereur fait mine de passer avec ses troupes au travers du canton uniquement pour maintenir le camp des Français sur nos frontières, pendant que lui, d'un autre côté, les iroit sabouler (sic) ailleurs».

Le 23 septembre, trois jours après Valmy, il écrit à Monsieur Liomin, maire de Sonvilier: «Messieurs les Députés à la Diète d'Aarau m'ont fait l'honneur de m'inviter à souper à la Clef vendredy dernier, Ils paroissent fort contens, la Suisse ayant délibéré ne se vouloir méler en rien des difficultés entre la France et l'Empire, mais l'article de Pierre Pertuis a été bien agité. Pour le moment, rien de nouveau; il passe ici plusieurs bagages des poltrons de Bâle, dont une partie des chefs qui, après avoir sauvé leur butin, disent aux petits bourgeois qu'ils doivent rester tranquilles, ce qui a provoqué un grand mécontentement dans la population...»

En octobre, le capitaine Gagnebin décrit au commandant Scholl le premier duel d'artillerie auquel il ait assisté, depuis les hauteurs de Sainte-Marguerite. Les Impériaux travaillaient à des retranchements à la portée d'Huningue et les Français ouvrirent le feu dans l'après-midi sur la batterie qu'ils élevaient. «J'ay apris à mon retour en ville, ajoute-t-il philosophiquement, que ces boulets les avoient passablement dérangés».

Toutes les précautions prises par la Suisse ne purent empêcher le triomphe de la révolution et la chute des Princes-Evêques. Le 27 novembre 1792, J.-A. Rengguer, autrefois membre du Conseil aulique, et les anciens députés des Etats du Pays s'érigeaient en Assemblée constituante au Château de Porrentruy. Le 17 décembre, 146 députés de l'Assemblée nationale, nommés après un simulacre d'élection, se réunissaient à Porrentruy et, le surlendemain, proclamaient la déchéance du Prince et l'avènement de la République rauracienne.

En même temps, une Assemblée nationale d'Erguel se réunissait à Courtelary et décidait d'envoyer quelques députés à Bienne, afin d'examiner la question de la réunion du pays avec cette ville et son incorporation dans la Confédération helvétique. Charles-Philippe Gagnebin, qui représentait Renan à l'Assemblée nationale, fut désigné pour faire partie de cette députation, en compagnie du futur doyen Morel, de Corgémont, du ministre Liomin, de Péry, du justicier-jacobin David de la Reussille, de Tramelan, et de cinq autres magistrats de l'Erguel.

La députation se rendit à Bienne les 21 et 22 décembre 1792, sous la conduite du fougueux pasteur de Péry, et s'en revint à Courtelary avec un projet de réunion du pays avec la ville de Bienne.

Le 4 février 1793, une nouvelle assemblée du Pays d'Erguel se réunit à Saint-Imier «pour décider la réunion avec Bienne en vue de former un seul et même pays». Quelques semaines plus tard, une Assemblée nationale épurée votait la réunion de l'ancien Evêché de Bâle à la France, sous le nom de «Département du Mont-Terrible», mais l'Erguel échappa jusqu'en 1798 à la domination française, et fut administré par un Conseil de régence.

L'année suivante, Charles-Philippe Gagnebin fut, bien malgré lui, mêlé à une querelle qui faillit envenimer les relations entre la France et la Suisse.

Le 10 février 1794, deux inconnus étaient insultés dans l'Auberge du «Cheval Blanc», à Renan. Des injures à l'égard des sans culottes et des jacobins fusèrent dans la salle. On perçut les cris de: «Vive le Roi de Prusse! Vive la Vendée!». Le tumulte grandit.

Appelé à rétablir l'ordre, Charles-Philippe Gagnebin, alors lieutenant de justice et greffier seigneurial d'Erguel, fut couvert

d'insultes grossières. L'un des deux inconnus, qui venait de provoquer en duel un citoyen de Renan, alla jusqu'à traiter Gagnebin d'«officier et juge inepte», affirma qu'il était connu comme tel dans la République Française et déclara qu'il avait les pouvoirs pour le faire passer par la «Fenêtre Nationale».

Les esprits se calmèrent cependant et tout le monde regagna son logis. Mais le lendemain, une troupe d'une trentaine d'«hommes armés», venant de Sonvilier, se dirigea sur Renan, où l'alarme fut donnée. Le commandant de la troupe, arrivé aux portes du village, produisit un ordre autorisant la levée d'une escorte, pour accompagner deux commissaires du gouvernement français. Les deux inconnus, injuriés la veille à Renan, n'étaient autres que des citoyens français, chargés par le Département du Mont-Terrible d'une mission officielle en Erguel. On apprit plus tard qu'ils étaient à la poursuite de «fabricateurs et distributeurs de fauxassignats».

De retour à Porrentruy, les commissaires portèrent plainte contre la justice et la commune de Renan pour injures et mauvais traitements. L'ambassadeur de France à Baden, François Barthélémy, nanti de l'affaire, «témoigna d'un très vif mécontentement» et déclara que de tels incidents constituaient une infraction à la neutralité helvétique.

L'affaire fut rondement menée et, le 10 avril, le comité de Régence de S. A. Monseigneur le Prince-Evêque de Bâle condamna à l'«exil» trois citoyens de Renan, accusés d'avoir proféré des injures, pria le Département du Mont-Terrible de sévir contre le trop bouillant citoyen et envoyé français, coupable d'avoir compromis la tranquillité publique en menaçant Charles-Philippe Gagnebin et en requérant une escorte armée, et déclara le «sr Greffier Gagnebin avoir rempli sa fonction dans cette occasion avec autant de prudence que de plénitude et dans toute l'étendue de la compétence qui lui est attribuée sans aucun reproche».

Sous le nouveau régime, Charles-Philippe Gagnebin ne cessa pas d'exercer ses fonctions de lieutenant de justice et de greffier du pays. Au militaire, il fut nommé chef de bataillon de la Garde nationale. A l'enthousiasme du début allaient bientôt succéder les désillusions et les désenchantements.

Le 7 avril 1796, à une époque où le gouvernement français reconnaissait encore la souveraineté du Prince sur l'Erguel, Ch.P. Gagnebin avait acquis pour une somme supérieure à 10.000 livres, une des métairies que possédait l'Eyêque à la Chaux-d'Abel. Or, deux années plus tard, le 15 avril 1798, un commissaire de la République française venait saisir cette métairie sous prétexte qu'elle appartenait au ci-devant Evêque de Bâle.

Sur cette importante affaire, il ne nous reste que la corres-

pondance privée de Charles-Philippe avec sa famille et avec son fondé de pouvoirs. Il en ressort qu'il appartenait au ministre des finances de la République Française de statuer sur le cas et c'est la raison pour laquelle le nouveau chef de bataillon se rendit à Paris, où il remit un long mémoire au gouvernement français.

Nous possédons quelques-unes des lettres adressées par Charles-Philippe à sa femme, du 16 Fructidor an VI au 11 Vendémiaire an VII, (soit du 2 septembre au 2 octobre 1798).

Charles-Philippe qui a présenté un premier mémoire relatif à son affaire, attend la réponse qui doit venir de Porrentruy. Mais, de jour en jour, puis de semaine en semaine, le mémoire de Messieurs de Porrentruy tarde à arriver. Charles-Philippe s'inquiète et le 17 Fructidor, il écrit: «Il paraît que l'on s'amuse à Porrentruy à me faire dépenser quantité d'argent. Si je vois que l'on continue à me berner, je seray obligé de m'en retourner sans avoir rien fait que de dépenser beaucoup d'argent».

N'ayant d'autre occupation que d'attendre, Charles-Philippe raconte à son épouse ce qu'il fait à Paris. Il habite rue de Seine, Faubourg Saint-Germain. Un jour, il déjeune avec le député du Bas-Rhin; le lendemain, invité comme chef de bataillon de la Garde Nationale, il assiste depuis l'Hôtel Militaire aux fêtes du 18 Fructidor (anniversaire du 4 août) qui ont lieu au Champ de Mars, puis il contemple l'ascension d'un ballon chargé de passagers et d'un cheval.

A la fin de l'an VI, il se rend à Rouen et au Havre de Grace pour voir la flotte anglaise «en forme de blocus». A son retour, il assiste à des courses de voitures à deux roues et sa voiture chargée de trop de monde, n'est sauvée d'une catastrophe que par l'héroïsme du cocher qui arrête ses chevaux emballés en se jetant au devant d'eux.

Dans une de ses missives, il assure son épouse qu'il a pris toutes les mesures nécessaires à sa sécurité, mais il ajoute qu'il faut être fort prudent et avoir toute sa raison pour ne pas tomber dans les pièges qu'on vous tend. Deux mille fiacres roulent nuit et jour dans Paris et vous font «endiabler». Et il ajoute: «Jamais le luxe et la débauche féminine n'ont été portés aux excès où ils sont actuellement».

Pour compenser ce qu'il perd à attendre ainsi vainement, Charles-Philippe profite de sa présence à Paris pour vendre des montres, acheter de la bijouterie, des ducats de Hollande, des quintaux de poudre à cheveux et même quatorze mille quatre cents cocardes nationales, qu'il veut placer à son retour.

La réponse de Porrentruy n'étant pas parvenue au milieu d'octobre, Charles-Philippe décida de revenir en Erguel et de laisser à Paris un fondé de pouvoir. Des quelques lettres que ce dernier écrivit au chef de bataillon de la Garde Nationale, il ressort que Messieurs de Porrentruy adressèrent au ministre des finances un mémoire odieux et mensonger, et que, cédant à des influences politiques, le ministre rendit, le 8 Messidor, un Arrêté qui donnait tort à Gagnebin.

Mais, celui-ci ne se tint pas pour battu et dans un nouveau mémoire, il chercha à prouver que l'Erguel n'était point fief d'Empire, que le Prince y était seul souverain, que les Ordonnances de l'Empereur n'y étaient point promulguées, que l'Erguel avait toujours fourni son contingent suisse à Bâle et que les régiments du Prince au service de France jouissaient des avantages de la capitulation qui étaient accordés aux autres régiments suisses au service de France. L'Erguel dépendait donc étroitement de la République Helvétique, la saisie de la métairie qui faisait l'objet du litige se trouvait en conséquence absolument et indiscutablement illégale.

La correspondance s'arrête au 7 Thermidor an VII (25 juillet 1799) et l'épisode de cette curieuse affaire n'est pas par-

venu jusqu'à nous.

Charles-Philippe Gagnebin fut confirmé dans sa fonction de notaire de Renan par un acte du 11 brumaire an XII, signé de Bo naparte, premier consul, Hugues Maret, secrétaire d'Etat et Régnier, ministre de la Justice, acte qui est pieusement conservé dans les Archives de famille. Il mourut le 7 mars 1809, à Renan Il avait épousé Marie-Anne Nicolet, fille d'un justicier de Saint Imier qui lui avait donné trois enfants: Amélie (1779-1853), qui s'unit à son cousin Gustave Gagnebin, Charles-Eugène (1784-1870) qui fut le dernier Grand Baillif d'Erguel, et Philibert (1786-1816), notaire à Renan dès 1812 et lieutenant de la Garde Nationale.

IX

ADOLPHE GAGNEBIN ET LE PASSAGE DES ALLIES A LA FERRIERE EN 1813.

Le fils cadet du naturaliste Abraham Gagnebin, le graveur Henri-Louis Gagnebin, avait épousé, en 1773, Marie-Madeleine Girard-Maire, de Fornet-Dessus, dont il avait eu une fille décédée en bas âge, et trois fils: Henri-Louis (1774-1811), maire de la Ferrière dès 1805, Gustave (1779-1857), lieutenant du préfet à Courtelary, et Adolphe (1780-1856), qui fait l'objet de ce chapitre.

Né le 25 septembre 1780 à la Ferrière, Adolphe Gagnebin avait trente ans et demi, lorsqu'il fut appelé à succéder à son frère en qualité de maire de la Ferrière. Dès son entrée en fonctions (1811), il eut l'heureuse idée de recopier, dans un gros registre, toutes les lettres qu'il envoyait, quelqu'en fussent les destinataires.

Les premières missives concernent l'organisation du district, la généralisation de l'instruction publique obligatoire, l'institution

d'un service postal régulier à destination de Saint-Imier.

1813. La Grande armée, battue à Leipzig, est refoulée audelà du Rhin. Au debut de novembre, le chef de bataillon et souspréfet de l'arrondissement de Porrentruy, de Milon de Mesme, donne l'ordre au maire de la Ferrière de «former dans la commune une demi-compagnie de Garde Nationale sédentaire, qui devra s'habiller, s'équiper et s'armer dans le plus bref délai à ses frais». Dans les premiers jours de décembre, Adolphe Gagnebin parcourt, sans succès, sa commune en vue de réquisitionner quatre voitures et douze chevaux. «Ne voulant point que le service en souffre», il se décide à acheter les voitures qui, chargées de troupes à Delémont, se dirigeront immédiatement sur Huningue.

Dans la missive relative à cet incident, Adolphe Gagnebin prie le sous-préfet d'avoir égard au peu de ressource qu'offre sa commune, mais il l'assure qu'en «tous tems il n'aura rien de plus empressé que de seconder de tout son pouvoir les efforts du

gouvernement».

Le 23 décembre, les troupes des puissances alliées s'engagent dans la vallée de Tavannes. Pendant six jours, ce ne sera qu'une file ininterrompue de troupes prussiennes, russes, hongroises, autrichiennes, de fantassins, de cosaques, de dragons et d'hussards, bref tout ce que les pays germaniques et slaves auront pu dresser contre l'Empereur des Français. C'est ici qu'apparaît un des épisodes les plus palpitants de la petite histoire de la commune de la Ferrière.

Au folio 77 et à la date du vendredi 31 décembre 1813, Adolphe Gagnebin a recopié d'une écriture plus fine et plus régulière que d'habitude, ces pages, écrites, sans doute hâtivement, et où l'émotion se lit sans peine (1):

«31 décembre 1813, à 3 h., du soir.

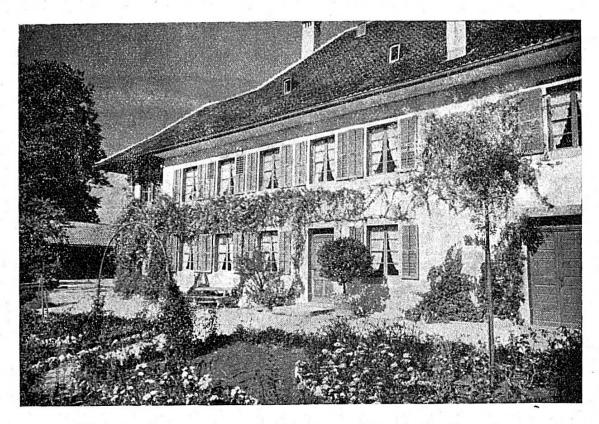
«Delémont.

«Helg, sous préfet par intérim.

«Je suis au non plus; depuis samedi dernier, le passage de «l'armée alliée ne discontinue pas nuit et jour, cette Commune

^{&#}x27;) Cette lettre a fait l'objet d'une communication de M. J. L. Herzog, pasteur à la Ferrière, à la séance de la Société d'Histoire de Neuchâtel à Valangin le 14 mai 1914, mais n'a pas été publiée.

«est saccagée, pillée et volée; on ne peut plus se procurer du «pain, ni autres objets de première nécessité; majeure partie des «habitants du lieu n'est plus dans le cas de se procurer les vivres «nécessaires à l'entretien d'une foule de soldats qui encombrent «leurs Domiciles chaque nuit; joint à cela, j'ai pris patience de «puis huit jours en faisant exécuter les ordres militaires qui «m'étaient donnés momentanément le poignard à la main, et «dans ce moment même un Lieutenant et un Sergent-Major vien- «nent d'entrer chez moi comme des furieux armés, ces derniers



Maison du maire Adolphe Gagnebin, à La Ferrière.

«n'ayant point été en chambre, étant restés groupées dans l'allée, sur «le perron et devant la maison, en attendant le résultat des dé«marches de leur chef qui m'a paru être un Lieutenant, lequel
«en entrant brusquement a demandé qui était le Maire; on lui a
«d'abord répondu que c'était moi; alors m'abordant, me deman«de du vin; je lui ai répondu que l'auberge était tout près et que
«j'allais l'y faire conduire, mais s'élevant encore davantage ré«pond qu'il veut boire chez le Maire avec son Sergent-Major et
«toute sa Compagnie, sur quoi je lui ai d'abord observé avec dou«ceur qui puisque cela lui faisait plaisir, je ferais apporter du
«vin depuis l'auberge, ce qui a été effectué de suite, les deux
«chefs ont bu chacun une couple de verres de vin et ensuite le

«Lieutenant toujours en colère a commencé à me coleter, en «s'emparant de la toque que j'avais sur la tête, laquelle il a aussi-«tôt placée à la poche de sa redingotte, sous son bras gauche, di-«sant que cela était bon pour lui, me r'empoignant de nouveau il «déboutonne mon habit qu'il cherche à ôter de toutes ses forces, «me saisissant par le col, il fait ses efforts pour arracher ma «chemise de dessus mon corps; au moment où deux personnes «sont entrées, il m'a pourtant lâché, en me rendant mon bonnet, «me couvrant d'imprécations injurieuses disant: que je devais «lui trouver sur le champ une chemise fine et neuve; ne voulant «point m'exposer à faire ouvrir un buffet en sa présence, j'ai «fait dire par la fenêtre que l'on m'en apporte une depuis le «voisinage, ce qui n'a pas tardé et pendant l'intervalle, il s'est «emparé d'une lettre et d'une traite imprimée que je venais de «recevoir pour en soigner l'encaissement; il l'a tenue un moment «dans sa main et au bout d'un instant, il l'a remise par distrac-«tion sur la table; alors mon voisin le Sieur Charles Frédéric «Sagne, pour la soustraire à ses yeux la mise dans sa poche, mais «le militaire lui a dit que s'il ne la rendait pas, il lui traverse-«rait le corps de son sabre; pour prévenir ce danger, l'effet lui a «été rendu de suite, l'ayant définitivement empoché disant que «cela était bon pour son Général, renvoyant son Sergent-Major «devant la maison pour faire monter toute la compagnie dans «l'objet de porter à d'autres excès; heureusement qu'un caporal «venait de demander un guide pour les Bois, et que cette troupe «se trouvait déjà à une 30ne de pas de la maison, ce qui a en-«gagé le Sergent-Major à remonter de suite pour prévenir son «Lieutenant que ses gens venaient de partir; alors on s'est em-«pressé de les distraire en leur versant à boire pendant que la «compagnie défilait, dans ce moment l'individu qui devait con-«duire en traineau ces deux chefs aux Bois est entré pour leur «dire que le cheval était prêt, ce qui a décidé les personnes qui «étaient présentes à les engager à partir, mais le Lieutenant ayant «caché la chemise requise, le Sergent-Major en voulait avoir deux «pour lui; Sur ce dernier procédé que l'on a fein ne pas com-«prendre, ils se sont enfin acheminés pour les Bois.

«Je vous observerai que plusieurs soldats de cette Compagnie «portaient le No 28 et que leur Officier couvert d'un schacot «avait le collet rouge et les paremens jaunes.

«Dans des circonstances aussi pénibles, je vous prie de me «dire en réponse de quelle manière je dois m'y prendre pour «régler les affaires de mon administration et me mettre en règle «avec le Magistrat qui me l'a confié si je suis forcé de quitter «mon poste dans lequel je serai ferme jusqu'à la dernière extré-«mité. «Je dois vous dire aussi que si je puis prévoir à tems que «ma vie est en danger, je quitterai mon Bureau et ne pourrai «remettre à mon adjoint les papiers et documents y relatifs, vû «qu'il déclare vouloir quitter aussi la Commune, veuillez donc «me départir vos sages conseils.

«A. Gagnebin, maire.»



Adolphe Gagnebin. 1780-1856.

Les archives de la Ferrière ne contiennent malheureusement pas la réponse à cette lettre angoissée. Vingt jours plus tard, Adolphe Gagnebin convoquait dans son bureau vingt-quatre notables de la Ferrière, pour former un comité chargé, écrivait-il par la suite, «de régler la dépense que nous a occasionné le passage des troupes des Hautes Puissances Alliées», et il invitait ses administrés à établir la liste des corvées de voiturage et des réquisitions de foin, paille et avoine auxquelles ils avaient été assujettis.

Quelques jours après, Adolphe Gagnebin adressait des requêtes à la Chaux-de-Fonds, à la Sagne et ailleurs, en vue d'obtenir des secours en faveur des malheureux «atteints de fièvre ramassée à la suite des logements des militaires».

Durant toute l'année 1814 et le début de 1815, une partie du pays fut occupée par les troupes autrichiennes, tandis que le



Philippine Gagnebin, née Du Mont.

reste était le théâtre d'un va et vient constant de troupes et de convois de toutes sortes.

Le 23 mars 1815, les neuf dixièmes de l'Evêché de Bâle furent cédés au gouvernement bernois, en compensation de la perte qu'il faisait de ses bailliages vaudois et argovien et, le 23 août, le baron d'Andlau, gouverneur de la Principauté depuis un an et demi, remit ce territoire au commissaire fédéral Escher, qui le transmit, quatre mois plus tard, à Leurs Excellences de Berne.

Pendant cette période si mouvementée, ou plus exactement de la fin de septembre 1814 aux derniers jours d'octobre 1815, nous ne trouvons, dans le Registre conservé à la Ferrière, aucune copie de lettres de la main d'Adolphe Gagnebin. Celui-ci avait été obligé, il nous l'apprendra plus tard, de remettre ses fonctions entre les mains d'un commissaire fédéral. Le 21 octobre 1815, dans une lettre adressée à May de Rued, administrateur des districts de Courtelary, Perles et Moutier, Adolphe Gagnebin reprend sa correspondance en le remerciant de la confiance qu'il a bien voulu lui témoigner, en le priant d'accepter la charge de maire de la Ferrière. Cinq mois plus tard, ce sera pour celle, plus appréciable encore, de lieutenant de justice, qu'Adolphe Gagnebin devra remercier le Grand-Bailli de Courtelary.

Lors de la prestation de serment aux nouvelles autorités, le 24 juin 1818 à Delémont, les communes de la Ferrière et de Renan choisirent respectivement comme députés: Adolphe Gagnebin et David-Louis Sagne, Eugène et Gustave Gagnebin. N'est-ce pas un beau témoignage de l'estime et de la confiance dont jouissait en Erguel la famille Gagnebin?

En 1819, Adolphe obtenait sa patente de notaire. Il allait exercer cette vocation pendant près de trente ans.

En 1831, Adolphe Gagnebin cessa d'occuper la charge de lieutenant de justice, mais, en 1832, il fut appelé aux fonctions de juge, puis à celles de vice-président du Tribunal de Courtelary. Elu député au Conseil souverain (Conseil des Deux-Cents) du canton de Berne en 1827, il perdit son siège, comme son cousin Eugène, lors des événements de 1831. Cependant, huit ans plus tard, le district de Courtelary le chargea à nouveau de le représenter à Berne et, en 1845, le Grand Conseil, par cooptation, lui renouvela ce mandat important pour six nouvelles années. La révolution de 1846 mit un terme final à cette belle carrière de magistrat civil et judiciaire.

«Homme d'opinions modérées, écrivait son neveu Alfred Gagnebin, dans une courte biographie, conservée dans les archives de famille, Adolphe Gagnebin se distingua dans l'exercice des nombreuses fonctions qui lui furent confiées par une loyauté et une fidélité à ses devoirs qui ne se démentirent jamais. La Ferrière lui doit son organisation municipale, ses institutions pour les pauvres, ses écoles permanentes et d'autres créations qui développèrent sa prospérité».

Adolphe Gagnebin mourut le 22 janvier 1856, âgé de soixante-quinze ans. De son épouse, Philippine, fille de Louis-Sigismond Du Mont dit Voitel, il avait eu deux filles, Arsennie et Stephanie, alliées l'une et l'autre à des Brandt-Gruerin.

\mathbf{X}

LE DERNIER GRAND-BAILLI D'ERGUEL.

Né le 13 avril 1784 à Renan, Charles-Eugène Gagnebin avait été destiné par son père au négoce. Il fit un stage à Bâle chez Benoit Reichlinger et fut quelques années durant, un négociant en horlogerie assez important, mais, en 1816, la mort de son frère Philibert, qui exerçait les fonctions de notaire à Renan, l'engagea à reprendre cette étude. Ce ne fut que le 18 juillet 1817, alors qu'il avait 33 ans, qu'il put prêter le serment des notaires.

Avant cette date, cependant, l'Empire des Français l'avait déjà mis à contribution. En 1811, on le trouve capitaine d'une compagnie de la Garde Nationale. Après la chute de Napoléon, l'ancien Evêché de Bâle forma, avec Bienne et la Neuveville, la Principauté de Porrentruy, sous le gouvernement du baron d'Andlau. Une opposition tenace se manifesta à Bienne, à Moutier et même en Erguel contre le gouverneur auquel on reprochait son ambition personnelle. De multiples projets de constitution furent alors rédigés(1).

Le 27 septembre 1814, vingt-huit maires et notables d'Erguel se réunirent à Sonceboz, sous la présidence de Samuel Imer, administrateur du pays. Eugène Gagnebin y représentait sa commune.

Après avoir rappelé les circonstances qui avaient nécessité cette réunion, et présenté une série de projets relatifs à l'organisation du pays, Samuel Imer donna lecture du projet de très humble adresse aux Hautes Puissances alliées, dont les termes méritent d'être rappelés ici:

«Projet de très humble adresse aux Hautes Puissances alliées «par laquelle on les supplie de disposer de la Principauté de «Porrentruy, en formant un canton incorporé à la Confédération «helvétique, avec assurance d'une pleine et perpétuelle liberté «de commerce en Suisse, et organisé par une constitution libé- «rale, assise sur les bases d'une représentation nationale, à la «tête de laquelle notre prince fût placé, pour y exercer le pou- «voir exécutif; qu'en défaut de ce vœu, vivement sollicité, toute «la principauté ou au moins la partie méridionale et protestante, «fût annexée au canton de Berne, sur des bases aussi avantageu- «ses que possible à la nation, convenue et stipulée littéralement,

¹⁾ Voir à ce sujet l',,Histoire de l'Erguel" de Pierre César.

«par la haute intervention et protection des augustes monar-«ques alliés...»

Vingt-trois députés votèrent ce projet sans modification et cinq seulement se prononcèrent pour la «cantonalisation helvé-

tique de la principauté».

L'Assemblée nomma finalement un comité pour agir sous la présidence de Samuel Imer, comité formé du Doyen Charles-Ferdinand Morel, pasteur à Corgémont, de Jaquet, maire de Saint-Imier, de J.-H. Laubscher, maire de Perles, et d'Eugène Gagnebin.

Sans consulter la population, le Congrès de Vienne décida, le 23 mars 1815, de réunir la plus grande partie de la principauté de Porrentruy au canton de Berne et, le 23 août, le baron d'Andlau remettait l'ancien Evêché au commissaire fédéral Escher.

L'année suivante, le Jura était divisé en cinq grands-bailliages et l'Erguel soumis à l'administration d'Albert-Frédéric de May de la Schadau. Eugène Gagnebin devint maire de Renan et juge à la Cour baillivale. Dès lors, sa carrière sera une longue suite de nominations qui le mèneront rapidement aux plus hautes fonctions du district de Courtelary. Continuellement confirmé à sa charge de juge baillival, il fut nommé lieutenant-baillival d'Erguel en 1830. Le dernier échelon fut gravi le 17 décembre 1830, lorsque le Grand Conseil du canton de Berne le nomma Grand Baillif du district de Courtelary, en remplacement du Colonel Nicolas Daxelhofer d'Ettzingen, retiré pour raisons d'âge et de santé.

Son gouvernement fut de courte durée, car le 30 mars 1831 déjà, Eugène Gagnebin renonçait, à la charge qui lui avait été confiée. Jusqu'au 20 octobre, il continua d'exercer, néanmoins, l'administration du district en sa qualité de lieutenant-baillival d'Erguel.

Elu député de Courtelary au Conseil des Deux-Cents de Berne, en 1816, Eugène Gagnebin siégea pendant quinze ans dans une assemblée qui comptait presque exclusivement des patriciens bernois. En 1827, il fut rejoint au Conseil souverain par son cousin Adolphe, alors lieutenant de justice. Eugène Gagnebin fit encore partie de l'Assemblée constituante, élue le 9 février 1831, pour procéder à la révision de la constitution, mais il ne reparut jamais au Grand Conseil, sous le régime libéral.

Le gouvernement des baillis, a-t-on dit bien souvent, laissa de mauvais souvenirs dans le pays, par son caractère arbitraire et despotique. Il semble que dans le bailliage de Courtelary, la population supporta assez bien le nouveau régime, car MM. de May et Daxelhofer agirent avec beaucoup de sagesse et de tact. Il n'en subsiste pas moins que les baillis cumulaient leurs fonc-

tions administratives avec celles de chef de la police et de juge suprême.

Cette situation devait nécessairement paraître intolérable aux admirateurs de la révolution de juillet. Tirant parti d'une lettre confidentielle qu'Eugène Gagnebin avait adressée le 29 décembre à l'avoyer de Berne, ses adversaires politiques l'accusèrent d'avoir des vues hostiles aux libertés publiques et de n'avoir cherché qu'à abuser le peuple sur ses véritables intentions. Une de Courtelary, au Grand-Baillif d'Erguel(1). Accusé d'abus de pouvoirs et de déloyauté vis-à-vis de ses électeurs, Eugène Gagnebin répondit à Belrichard qu'il «méprisait son opinion autant que ses calomnies et ses mensonges», et que ce n'était que par «envie, jalousie et ambition» qu'il agissait en cette affaire.

«Malgré toutes ses intrigues, lui répondait-il dans un imprimé portant la date du 4 avril 1831, ma qualité d'honnête homme ne lui deviendra pas plus personnelle que les autres causes qui m'ont placé au rang que j'occupe. Quoi qu'il en soit, c'est une satisfaction pour moi que de pouvoir me flatter de n'avoir jamais recherché ni brigué les emplois dont je suis revêtu. Tous m'ont été offerts et je les ai tous remplis avec honneur, sans qu'aucun reproche m'ait jamais été fait par mes supérieurs.

«Comme homme public, avant et après notre réunion au louable Canton de Berne, et surtout sous ce dernier Gouvernement, j'ai pris part à tout ce qui s'est passé dans le pays et qui l'intéressoit. J'ai sacrifié à celui-ci, depuis vingt et quelques années, mon tems, ma jeunesse, mes affaires particulières avec le plus grand désintéressement, et même en faisant de très grands sacrifices pécuniaires.

«Et si l'on demandait à Mr Belrichard ce qu'il a fait, lui, pour le bien public et s'il a jamais mérité les suffrages de ses concitovens?...

«D'ailleurs, ajoutait-il, qui ne reconnaîtrait dans ses actions, l'envie, la jalousie et l'ambition qui le tourmentent sans relâche pour obtenir les places que j'occupe, et les peines qu'il se donne pour me faire perdre l'opinion publique.»

Dans une lettre datée de la fin de mars, l'avoyer de Berne de May lui avait écrit: «J'ai appris avec peine que les intrigues ourdies contre vous se poursuivent, et pense que les ménagements ne servent qu'à augmenter l'effronterie et l'audace», et il lui conseillait d'agir sans passion et avec calme.

¹) Voir sur ce sujet : a) "Mémoire pour servir à l'intelligence d'une prétendue justification" publié sous la date du 15 mars 1831 par M E Gagnebin (9 pages); b) "Concitoyens", adresse signée Gagnebin (4 pages); c) "A Monsieur Gagnebin", quatre lettres publiées par E. G. (4 pages); d) Deux réponses de Gagnebin, sans titre, en date des 15 mars et 4 avril 1831.

L'ambitieux notaire Belrichard ne se tenait pas pour battu. Dans un imprimé de quatre pages intitulé: «Encore quelques faits en réponse aux nouvelles calomnies de M. E. Gagnebin», le notaire de Courtelary écrivait le 13 avril:

«Détrompez-vous, je n'ambitionne aucune de vos places; vous n'est plus baillif; votre place de maire ne me conviendrait nullement, celle de greffier de justice sera supprimée, celle de lieutenant-baillival n'est plus qu'un mot; reste peut-être celle d'examinateur de notaires, je ne m'en crois pas capable, ni de celle de juge, qui peut-être sous un nouvel ordre de choses ne deviendra plus un point de mire pour les ambitieux. Notaire de bailliage, je le suis en dépit de vous; si leur nomenclature est finie, dites-moi un peu s'il y a pour moi quelque chose à désirer dans ce que vous possédez.»

En conclusion, Eugène Gagnebin était accusé d'avoir touché des sommes exorbitantes pour ses nombreuses fonctions et de s'être «rendu coupable de toutes les noirceurs imaginables».

Nous ne savons quelle fut la fin de cette curieuse polémique, mais, tandis qu'Eugène Gagnebin, «sachant apprécier les douceurs de la vie privée», avait renoncé, en date du 30 mars, à ses fonctions de Grand-Baillif, Frédéric Belrichard devint vice-préfet de Courtelary sous le régime libéral instauré par la constitution de 1831.

MM. les professeurs Albert Schenk, dans le D. H. B. S., et Gustave Amweg, dans la brochure intitulée: «L'Affaire Gagnebin», ont donné une analyse fort judicieuse de la malheureuse affaire des 20 et 21 février 1832, qui mit un terme à la vie publique d'Eugène Gagnebin(1). Nous nous contenterons en conséquence d'en donner un très bref résumé:

Des réfugiés neuchâtelois ayant provoqué une émeute à Renan et poussé des cris séditieux («Tuons le maire! A bas les aristos!»), Eugène Gagnebin fit venir du canton de Neuchâtel, une soixantaine d'amis armés de bâtons, pour assurer la sécurité de sa famille et de ses biens. La situation s'aggravant, le lieutenant du préfet, accouru de Courtelary, ordonna le retrait de la petite troupe appelée par le maire de Renan, et les choses rentrèrent dans l'ordre. Ces incidents, peu importants en eux-mêmes, donnèrent lieu à une violente polémique entre libéraux et conservateurs. Accusé d'abus d'autorité et traduit devant le tribunal de Courtelary, Eugène Gagnebin fut acquitté, le 17 juin 1833.

¹⁾ Voir encore "Recueil de pièces se rattachant à la procédure instruite contre Eugène Gagnebin relativement aux événemens arrivés à Renan les 20 et 21 février 1832", publié par E. Gagnebin (Neuchâtel 1834), 97 pages.

[&]quot;Les habitants de Renan calomniés A M. Eugène Gagnebin, ci-devant maire, calomniateur". (Renan 1835), 27 pages.

Mais la Cour d'appel, saisie par un pourvoi du procureur du canton, le condamna, le 9 avril 1834, à un mois d'emprisonnement et à la privation des droits civiques pendant un an, pour «avoir provoqué une réunion illicite d'individus étrangers au canton».

Le gouvernement bernois, après l'avoir suspendu de ses fonctions de maire, lui retira sa patente de notaire. «Découragé et



(P. Gagnebin, del.)

(J. Kaiser, sculp.)

Plaque commémorative apposée sur la maison Gagnebin à La Ferrière le 28 septembre 1940.

complètement ruiné, nous dit M. G. Amweg, il se retira de la vie publique». Cependant, dès 1836, il reprit son étude de notaire et instrumenta encore pendant plus de vingt années. Eugène Gagnebin mourut à Renan le 28 octobre 1870, sans laisser d'enfants.

A cette époque, vivait encore à Renan un descendant du naturaliste Abraham Gagnebin. Il s'agissait de M. Alfred Gagnebin, qui avait exercé les importantes fonctions de juge à la Cour d'appel à Berne. Alfred Gagnebin était le fils de Gustave Gagne-

bin (1779-1857), lieutenant du préfet à Courtelary pendant une quinzaine d'années, dont nous avons parlé au début du chapitre IX. Il était né le 28 janvier 1816 et avait d'abord exercé le notariat à Courtelary. Devenu président du Tribunal de Courtelary en 1850, il avait été appelé à siéger à la Cour d'appel à Berne en 1853 et, pendant treize années, avait été successivement juge à la Cour criminelle et à la Cour de cassation. Magistrat distingué, officier dans l'armée fédérale, Alfred Gagnebin mourut le 23 septembre 1880. Il laissait une fille, qui épousa le Docteur Emile Trechsel, fils d'un célèbre pasteur de Berne, et un fils, Paul-Edouard Gagnebin (1853-1890), qui fut fabricant d'horlogerie à Renan et premier-lieutenant d'infanterie. C'est avec le fils de ce dernier, Alfred-Emile Gagnebin (1881-1908), que s'éteignit la branche de la famille qui fit le renom de la Ferrière et, comme le déclara M. le conseiller national Jean Gressot, lors de l'inauguration de la plaque commémorative des frères Gagnebin à la Ferrière le 28 septembre 1940, «illustra son pays par son travail, son talent et même son génie».